



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N°286 du 12 décembre 2018

SOMMAIRE

- **Conseil scientifique du CNRS des 22-23 novembre 2018**
- **Compte-rendu de la session de printemps de la section 9 du comité national CNRS**
- **Comité National, section 13 : « Chimie physique, théorique et analytique » Session de printemps 2018 (14-17 mai 2018)**
- **Comité National, section 13 : « Chimie physique, théorique et analytique » Session d'Automne 2018 (24-26 Octobre 2018)**
- **Section 31 : Hommes et milieux : évolution, interactions
Session de printemps 2018**
- **Section 39 : Espaces, Sociétés et Territoires Compte-rendu
Session de printemps 2018**

Conseil scientifique du CNRS des 22-23 novembre 2018

Compte rendu des élus du conseil

La composition du conseil scientifique est disponible ici :
<http://www.cnrs.fr/comitenational/contact/annuaire.php?inst=116>

Résumé

- Intervention d'Alain SCHUHL, Directeur général délégué à la science (DGDS)
- Présentation du rôle du Conseil scientifique et du secrétariat général du comité national (SGCN) par Marie-Claude LABASTIE
- Élections des président-e, secrétaire scientifique et membres du bureau (*votes du Conseil*)
- Discussion sur les modalités de fonctionnement du Conseil (*discussion du Conseil*)
- Présentation sur l'intégrité scientifique au CNRS par Rémi MOSSERI
- Intervention du PDG du CNRS (Antoine PETIT)
- Nomination de personnalités aux Conseils scientifiques d'Institut (*avis du Conseil*)
- Bilan de la campagne 2018 de recrutement des chercheurs (Christophe COUDROY, Pierre COURAL)
- Recrutement 2019 (Christophe COUDROY, Pierre COURAL) : Politique scientifique et répartition des moyens ; politique du CNRS en matière de priorités de recrutement ; répartition par discipline ou groupe de disciplines des emplois de chercheurs ouverts aux concours 2019 (*Avis du Conseil*)
- Répartition des moyens financiers et humains entre les instituts, les programmes interdisciplinaires et les services communs (*avis du conseil*)
- Budget 2019 (Christophe COUDROY et Christophe-Alexandre PAILLARD ; *point d'information*)
- Participation du CNRS aux IDEX et ISITE du PIA 2 (Virginie BONNAILLIE-NOEL ; *vote du conseil*)
- Adoption des recommandations (*vote du Conseil*)

Prochain CS les 21-22 janvier 2019.

Mise en place du nouveau conseil

Intervention d'Alain SCHUHL (DGDS)

Le CS doit donner son avis sur quelques points statutaires mais il souhaite également qu'il joue un rôle de conseil (voir aussi : [Bilan du fonctionnement du Conseil scientifique pendant le mandat 2014-2018](#), [brèves notes sur le séminaire du conseil scientifique des 19 et 20 avril 2018](#) et [Message de fin de mandat](#) du précédent CS) et s'empare de questions importantes. Il souligne en particulier les points suivants : 1) l'amélioration de la parité dans les carrières scientifiques, 2) comment aller vers les sciences ouvertes et les rendre compatibles avec l'évaluation des chercheur-e-s, 3) aide pour le contrat d'objectif, 4) apporter la culture du milieu scientifique vers les politiques et au niveau de la société, 5) la stratégie internationale du CNRS. En 2019 le CNRS fêtera ses 80 ans ; il y aura un évènement qui réunira les 1000 directeurs d'unités.

Questions à AS:

Sur le point 4 : c'est notre rôle d'avoir un travail pédagogique pour expliquer la recherche aux politiques et à la société.

Plusieurs remarques sont faites sur la difficulté de se prononcer sur des dossiers lourds (e.g. IDEX et ISITE) en ayant les documents seulement quelques jours à l'avance (dans le meilleur des cas). Également demande est faite d'avoir un passage de témoin avec le précédent conseil (sera fait au prochain conseil de janvier) ; seules les recommandations du précédent conseil sont accessibles par tous en ligne sur le site du Comité National. Demande (encore plus critique pour les membres étrangers) d'avoir les dates des conseils très en avance.

Présentation du rôle du Conseil scientifique et du secrétariat général du comité national (SGCN) par Marie-Claude Labastie.

Décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du CNRS :
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000652281>

Composition du conseil : 11 élus (3A1,2A2,2B1,2B2,2C), 11 nommés (dont 3 du monde économique), 8 personnalités étrangères (http://www.cnrs.fr/comitenational/cs/cs_acc.htm). Un·e Président·e; un·e Secrétaire Scientifique et un bureau (max 5 membres) élus.

Missions : cohérence politique du centre, avis sur les grandes orientations stratégiques, avis sur le contrat pluriannuel d'objectifs, avis sur la répartition des moyens financiers et humains, avis sur les suppressions/créations d'unités, etc., avis sur les autorisations à concourir en DR pour contribution notoire à la recherche, avis sur la désignation d'experts pour les jurys d'admissibilité, avis sur des nominations (membres nommés des CSI, jury d'admission aux concours DR), avis sur l'organisation du comité national (principes d'évaluation, création des sections des CID), avis sur les éméritats des DR. 3 réunions annuelles minimum (4 en moyenne). Tous les documents sont confidentiels.

Elections des président·e, secrétaire scientifique et bureau :

Président·e: Dorothee Berthomieu (INC) et Philippe Balcou (INP) sont candidats. Dorothee Berthomieu est élue au premier tour. (Vote : 19 pour DB, 2 pour PB, 1 Abstention)

Secrétaire scientifique: Anne-Magali Seydoux-Guillaume (INSU) est seule candidate et élue (Vote : 19 pour, 2 abstentions).

Membres du bureau : Chantal Abergel (INSB), Philippe Büttgen (INSHS), Stéphane Delalande (PSA-Monde économique), Ghislaine Gallenga (INSHS), et Pierre Yves Saillant (élu C) sont candidats et élus. Pierre Yves Saillant démissionnera à mi-mandat pour permettre à Marc Régny-Demery (élu C) de rejoindre le bureau pour la seconde partie du mandat.

Discussion sur les modalités de fonctionnement du Conseil (*discussion du Conseil*)

Le bureau travaillera en amont des réunions du CS pour en préparer l'ordre du jour en veillant à limiter le temps consacré aux points statutaires pour permettre un maximum de discussions sur la politique scientifique. Quelques sujets sont déjà évoqués (non exhaustifs) tels que l'intégrité scientifique, la science participative, l'open access, la politique de site (en particulier en lien avec les évolutions récentes liées aux IDEX et ISITE) ...

Présentation sur l'intégrité scientifique au CNRS par Rémi MOSSERI

Contexte : Le CNRS a créé une Mission à l'Intégrité Scientifique (MIS), placée sous l'autorité du Président-Directeur général (mouvement général de nomination de référents intégrité scientifique-RIS-dans l'ensemble des opérateurs de recherche, regroupés au sein d'un réseau RESINT, consécutif au rapport rédigé par la « commission Corvol » en 2016). Ceci vise à mettre en œuvre cette fonction au sein du CNRS, en tenant compte de la taille, la large couverture disciplinaire et l'implantation nationale et internationale de l'établissement, en cohérence avec les pratiques nationales et internationales en matière de traitement des manquements à l'intégrité, et fait suite au rapport « Intégrité Scientifique au CNRS : Vers un dispositif pérenne de promotion des valeurs de l'intégrité scientifique au CNRS, et de traitement des allégations de manquement à l'intégrité », rédigé par le groupe de travail présidé par Olivier Le Gall et mis en place à la suite de la lettre de mission signée par le PDG du CNRS le 27 février 2018

(http://www2.cnrs.fr/sites/communiqu/fichier/1807vf_inte_769_grite_769_scientifique_au_cnrs.pdf).

RM rappelle des principes importants: confidentialité, transparence, protection des personnes impliquées, présomption d'innocence, information des personnes mises en cause pour qu'elles puissent répondre, conflit d'intérêt (analyse rigoureuse des experts), accompagnement des personnes accusées à tort, suivi des actions correctives décidées par la direction du CNRS.

Le RIS est entouré d'un bureau de 4 chargés de mission scientifiques (large couverture thématique). Le RIS dispose d'une adresse email nominative et publique (mission et coordonnées facilement accessibles sur le site du CNRS). Toute personne peut déposer une allégation (sauf le RIS lui-même). Aucune allégation anonyme ne sera acceptée mais le RIS garanti la confidentialité, jusqu'à la direction du CNRS et même après la fin de la procédure. Le CNRS est concerné lorsqu'il a été au moment des faits l'employeur de la ou d'une des personnes mise·s en cause ou qui s'estime lésée. Toute personne qui dépose une allégation reçoit un accusé de réception l'avertissant qu'une procédure est engagée. Il s'agit d'abord de qualifier l'allégation et de voir si d'autres RIS sont concernées. La personne visée est rapidement informée. Suite à cette procédure initiale le RIS propose au PDG soit de conclure à un classement sans suite, soit de procéder à une ouverture d'enquête. S'il y a ouverture d'une enquête, le RIS s'occupera avec le bureau de la suite de la procédure, ou une commission ad hoc sera créée

(décision par le PDG). Dans tous les cas un rapport est établi puis transmis avec un avis détaillé du RIS directement au PDG. Ce dernier sera seul décisionnaire d'une éventuelle sanction disciplinaire. Si une personne est accusée à tort, un courrier officiel attestant de cette conclusion lui sera envoyé et pourra être utilisé par la personne. Le RIS doit également faire un travail de prévention et sensibilisation (e.g. jeunes entrants, DU, sections du comité national...). Proposition de faire travailler les conseils scientifiques d'instituts sur les bonnes pratiques, différentes selon les disciplines.

Questions :

Q: Si l'allégation vient de l'extérieur sans que la personne (ou le groupe) qui fait l'allégation ne contacte RM?

R: Ne se saisira que des allégations qui lui sont faites directement (via l'adresse email connue). Cela peut être n'importe qui, pas uniquement interne au CNRS.

Q : que faire dans un cadre juridique (si quelqu'un souhaite un avocat) ?

R: problème pas encore résolu. S'il y a une plainte et une instruction en cours, alors il faut attendre de voir et ne pas se substituer à la justice.

Q: souvent les enquêtes concernant la mauvaise conduite scientifique mettent à jour d'autres types de mauvaise conduite (e.g. harcèlement) ; comment faire?

R: travailler avec d'autres référents (de plus en plus nombreux) sous forme de groupes. Les procédures sont concertées et compatibles.

Q: comment peut-on faire des choses en amont, en terme de prévention ? (par exemple pour les étudiants)

R: outils disponibles pour les RIS ; les écoles doctorales mettent déjà en œuvre des formations.

Rappel de la responsabilité collective : la course aux publications amène à des absurdités (e.g. DU qui cosignent tous les articles issus de son labo, liste de très nombreux auteurs dans certaines disciplines comme dans les missions spatiales, ou à l'IN2P3, etc.). Le travail de RM ne vise pas à sanctionner ; c'est le PDG qui le fait et cette sanction pourra être publique (et non anonyme).

Remarque : RM a déjà reçu 17 cas (depuis août), et 6 sont en instruction (et ne concernent pas uniquement la biologie... beaucoup de plagiats).

Intervention d'Antoine PETIT, PDG du CNRS

AP présente sa vision du CNRS aux membres du conseil (diaporama de mars 2018 présenté à de nombreuses reprises), qu'il décline en 6 priorités :

- (1) soutien à la recherche fondamentale au meilleur niveau mondial
- (2) promotion de la pluridisciplinarité
- (3) travailler davantage avec les acteurs industriels et économiques
- (4) accroître la présence de la recherche française au niveau international
- (5) renforcer les partenariats avec les universités autonomes
- (6) apporter une culture et une expertise scientifique

(1) AP insiste sur le fait que le CNRS doit faire de la recherche fondamentale et appliquée, conduire une recherche à risque et à haut impact. Il souligne que ce qui compte c'est d'être au meilleur niveau mondial (condition nécessaire, mais pas suffisante pour savoir l'impact). Il faut attirer les meilleurs talents, avoir une politique d'accueil (pas uniquement en termes de rémunération). Il y a quelques signaux "faibles" qui montrent qu'on va avoir des difficultés à attirer, voire garder, des talents.

Il dit ne pas avoir le budget pour recruter plus de 250 chercheurs en 2019. Sur le plan pluriannuel, environ 80 départs définitifs ne sont pas des départs à la retraite (donc non remplacés) ; le GVT n'est pas compensé par l'Etat, alors qu'il représente 25 M€ soit ~1% de la masse salariale. Les recrutements des années précédentes (300C/300IT) ont puisé sur le fonds de roulement et on sait qu'il manquera 70 M€ en 2021. Passage de 300 à 250 postes C en 2019. Il fait le choix de recruter des doctorants pour avoir une politique scientifique : 200 en 2019 et 100 en 2020.

(2) tout le monde est d'accord mais personne ne veut la mettre en place. Il faut favoriser une réflexion commune aux instituts sur de grands problèmes ; mettre en place des actions communes avec les autres organismes de recherche ; développer le nombre d'UMR avec double rattachement; créer des équipes pluridisciplinaires inter-UMR.

(3) le CNRS travaille avec beaucoup plus d'industriels qu'il ne le fait savoir ; créer des labos virtuels communs ; accompagner la dynamique start-up (cibler les jeunes) ; savoir mieux travailler avec les PME ; encourager les mobilités temporaires dans les 2 sens, promouvoir les doubles positions ; faire du mandataire unique la règle.

(4) Bercy nous reproche de ne pas chercher les financements plus fréquemment, notamment au niveau européen ; la recherche globale française soumet moins de dossiers que les autres pays alors même qu'on a le meilleur taux de réussite ; travailler avec l'ensemble de l'ESR français à une meilleure prise en compte de nos priorités au niveau de la Commission européenne ; encourager et accompagner les candidatures à l'ERC ; poursuivre des coopérations avec les meilleures institutions dans le monde en y associant les universités qui le souhaitent ; contribuer à une politique annuelle de Très Grandes Infrastructures de Recherche (le budget du CNRS a triplé en 10 ans ; avoir une vraie réflexion sur ce budget qui ne va pas ailleurs ; attention aux effets pluriannuels).

Questions/remarques du conseil :

Attention de ne pas pousser tout le monde vers l'innovation ; il faut aussi soutenir la recherche fondamentale.

Attention aux effets pervers des recherches sur projet (il n'existe pas de moyens de financer des projets sur des durées > 5 ans) et à la tendance à générer des visions individualistes au détriment d'un collectif (ce n'était pas la tradition française).

Meilleur accompagnement (administratif) des C pour les gros projets, type ERC (avant et pendant déroulement du projet) ; différences des fonctions supports selon les sites.

Avis sur les propositions de nomination de personnalités aux Conseils scientifiques d'Institut

Les directeurs/trices d'instituts proposent au CS une liste de 12 noms classés parmi 24 proposés, dont au moins 2 étrangers.

"Douze membres nommés par le président du Centre, après avis du Conseil scientifique du Centre, comprenant des personnalités étrangères. Pour ces dernières la moitié au moins devra exercer dans des pays de l'Union européenne autres que la France." [A noter que l'ensemble des listes proposées a bien respecté la parité. A noter également qu'aucun membre du CS n'avait compris que les noms étaient classés par ordre de priorité].

Institut national des sciences biologiques – INSB (par Catherine JESSUS, directrice scientifique) :

Les membres élus étaient marqués par un fort déséquilibre thématique que la directrice a essayé de gommer avec les nommés. Elle a également essayé de rajeunir le conseil et a veillé à la parité.

Vote de la liste des nommés proposés par INSB à l'unanimité

Institut national de chimie – INC (par Claire-Marie PRADIER, directrice scientifique adjointe) :

A veillé aux équilibres géographique et disciplinaire.

Vote à l'unanimité de la liste des 12 premiers en remplaçant MOTHEWELL par ORTUNO pour respecter le nombre d'étrangers.

Institut national écologie et environnement – INEE (par Stéphanie THIEBAULT, directrice scientifique) :

Vote sur la liste des 12 premiers à l'unanimité.

Institut national de physique nucléaire et physique des particules – IN2P3 (par Reynald PAIN, directeur scientifique) :

Il y avait seulement 8 personnes dans les élus avec un déséquilibre thématique qui a donc été réajusté.

Vote à l'unanimité sur les 12 premiers noms

Institut national des sciences informatiques et de leurs interactions – INS2I (par Michel BIDOIT, directeur scientifique) :

A cherché à équilibrer les thématiques avec celles des élus.

Vote à l'unanimité sur la liste des 12 premiers noms.

Institut national des sciences humaines et sociales – INSHS (par Marie Gaille, directrice scientifique adjointe) :

Vote sur la liste des 12 premiers noms à l'unanimité.

Institut national des sciences de l'ingénierie et des systèmes – INSIS (par Jean-Yves MARZIN, directeur scientifique) :

Objectif : compenser le déséquilibre des thématiques chez les élus ; comme tous les membres sont nouveaux, projet d'inviter les anciens.

Vote sur la liste des 12 premiers noms à l'unanimité

Institut national des sciences mathématiques et de leurs interaction – INSMI (par Pascal AUSCHER, directeur scientifique adjoint) :

Cet institut contient une seule section. Répartition très peu paritaire parmi les C et encore moins les EC. Effort de rééquilibrage dans la proposition, à la fois sur les thématiques et la parité.

Vote sur la liste des 12 premiers à l'unanimité.

Institut national des sciences de l'univers – INSU (par Nicolas ARNAUD, directeur scientifique) :

Spécificité de l'INSU avec les IR/TGIR (télescopes, bateaux, obs). Choix des nommés justifié par une future prospective nationale : s'appuyer sur des personnes avec une très bonne vision transverse, des collègues internationaux et des personnes passées par le milieu industriel. Il a dû rééquilibrer thématiquement (manque de surface terrestre dans les élus). Respect de la parité. Certains membres du CS regrettent un certain vide géographique de gros labos (AURA, Ouest) et thématique (e.g. planéto/Mars) expliqué par des refus de personnes.

Vote de la liste des 12 premiers à l'unanimité.

Institut national de physique – INP (par Astrid LAMBRECHT, directrice scientifique):

Présentation rapide de l'institut: 3000 chercheurs dont 1200 CNRS, 1600 IT (dont 1000 CNRS). 4 sections (2, 3, 4 et 5).

La répartition des élus n'était pas équilibrée thématiquement donc rééquilibrage et également équilibre géographique (Paris vs province) et paritaire.

Vote à l'unanimité sur la liste des 12 premiers.

Bilan de la campagne 2018 de recrutement des chercheurs par C. COUDROY et P. COURAL

294 lauréats CRCN pour 293 postes ouverts, 251 lauréats DR2 (dont 3 ext) pour 252 postes ouverts, 2 lauréats DR1 (ext) pour 2 postes ouverts ; les 4 postes non pourvus sont reportés sur les listes complémentaires des autres concours.

L'âge moyen des lauréats est de 33,2 (CRCN) et 45,4 années (DR2) mais il existe de fortes disparités selon les instituts (e.g. INSHS : 48,7 et INSMI 40 ans en DR2 ; 36,2 à l'INEE et 29,6 INSMI en CRCN). A noter que si l'âge moyen des lauréat.e.s est identique chez les CRCN, il y a une différence de 2 ans en moyenne chez les DR2 (47,5 au lieu de 45,4 ans). On observe une forte baisse des lauréats étrangers (25,3% en CRCN) également très disparate selon les instituts (14,3% en INSHS et IN2P3 à 44,4% à INSMI). Enfin le taux de pression au recrutement semble en baisse et très variable selon les instituts. 5804 candidats CRCN (contre 6962 en 2017), 294 lauréats, pression moyenne de 19.7 (de 11,6 à INC à 27,5 en INSHS ; 31,3 en CID) ; 1224 candidats DR2, 248 lauréats, pression moyenne de 5 (3 à l'INEE à 7 à INP). Pour l'interdisciplinarité, l'année fut assez favorable avec 41 postes ouverts (13,71%) mais au final 71 recrutements (23%) sur des postes interdisciplinaires.

Questions : comment se fait la répartition des postes par institut ?

R : il faut raisonner en flux et non pas en stocks. Par exemple, il n'y a pas beaucoup de départs à la retraite en maths ; mais il y a des flux de départs d'une autre nature (e.g. vers l'université) qu'il faut aussi compenser. On propose donc les nombres de postes aux instituts sur cette base, en tenant compte aussi des plafonds d'emploi des instituts.

Q : Raisons des postes non pourvus ?

R : soit des lauréats qui préfèrent aller à l'INSERM (une dizaine) ou qui ont trouvé un autre emploi (industrie ou étranger)

Q: comment voyez-vous la baisse du nombre de candidats? Les 2 ans de retard pour le passage en DR2 pour les femmes est également un vrai problème. Le travail à faire porte non pas sur le nombre de candidats mais sur le vivier car il y a une grosse autocensure de beaucoup de femmes.

R: peut-être un découragement? Probablement une sensibilité aux possibilités d'emplois et de rémunérations que l'on peut offrir ? Effectivement ce sont les signaux faibles et le CNRS est attentif à cela, également à la parité.

Q: justement sur ces signaux faibles et l'attractivité, quel est le risque que ça empire avec la réduction drastique du nombre de postes en 2019 ? Et en premier cela risque de toucher les jeunes, les femmes et les étrangers. Risque de perdre les meilleurs aussi.

Q : Il faut réfléchir aussi sur ce que l'on peut offrir comme environnement (crèches, etc.) notamment vis à vis des étrangers. Le fait d'être environné financièrement lors du recrutement est important aussi (devoir aller chercher des financements dès le recrutement est un souci)

R: il y a des effets yo-yo, on ne désespère pas qu'on aura mieux.

Recrutement 2019 -Politique scientifique et répartition des moyens ; Politique du CNRS en matière de priorités de recrutement ; Répartition par discipline ou groupe de disciplines des emplois de chercheurs ouverts aux concours 2019 (Avis du Conseil), Répartition des moyens financiers et humains entre les instituts, les programmes interdisciplinaires et les services communs (avis du conseil), Budget 2019 (C. COUDROY, P. COURAL et C-A. PAILLARD ; point d'information)

Politique du CNRS en matière de priorités de recrutement ; Répartition par discipline ou groupe de disciplines des emplois de chercheurs ouverts aux concours 2019 (Avis du Conseil)

En 2019, changement de politique (A. Petit) : on passe d'un recrutement 300 C/300 IT à 250 C/310 IT (lissage de la projection des départs à la retraite sur 4 ans pour estimer les 250 C). A cela s'ajoute des postes handicap (10 CDD) + 3 accueils en détachement = 263 recrutements (vs 235 départs retraite) pour les chercheurs. Pour les IT, au moins 310 entrées prévues.

Priorités scientifiques en 2019 : (1) renforcement de la capacité d'action scientifique (avec les doctorants notamment), (2) interdisciplinarité (au moins 20% des postes ouverts) et (3) priorité donnée à INS2I et INSMI pour compenser le côté atypique de leur structure démographique (peu de départs à la retraite mais pas mal de départs pour d'autres carrières, universités ou entreprises). Recrutement de doctorants CNRS (FDR), hors plafond d'emplois (200 en 2019 et 100 minimum en 2020) avec une priorité sur l'interdisciplinaire, science et société, et l'international (cf projet A. Petit). Politique salariale : discussion en cours avec le MESR sur les primes chercheurs.

Répartition des emplois C ouverts aux concours 2019 :

Instituts	IN2 P3	INC	INEE	INP	INS2I	INSB	INSHS	INSIS	INSMI	INSU	TOTAL
<i>Rappel 2018</i>	9	36	19	26	22	61	65	21	18	22	299
Concours 2019	8	31	11	22	20	47	49	20	17	25	250

Discussions sur le sens du vote (risque-t-il d'être vu comme un vote sur le nombre global de postes plutôt que sur leur distribution par institut ?).

Vote sur cette répartition/institut: 1 Contre (SNTRS), 13 Abstentions (dont FSU) et 8 Pour.

Information sur le budget 2019 (NDLR : aucun document distribué, pas même en séance. Un diaporama de tableaux de chiffres bien trop rapidement présenté... Nombreuses remarques pour déplorer cet état de fait, rendant impossible un avis éclairé, ce qui explique le vote suivant) : Budget de l'Etat : 243 Milliards ; MIRE : 28,17 Milliards ; Programme 172 : 6,938 Milliards ; CNRS : 2,630 Milliards. Augmentation des dépenses d'investissement de l'ordre de 10M€ par abondement du fonds de roulement (FDR).

Crédits (hors masse salariale) : 447,6 millions (+ 18,4 millions) ; TGIR : +3,4 millions

FEI des instituts: 246,1 millions (dotations unités : 160,128 m, projets: 40,8 m, IR/TGIR : 43,286 m, actions scientifiques transverses, 1,9m).

Vote sur la répartition des moyens financiers et humains entre les instituts, les programmes interdisciplinaires et les services communs : 16 Abstentions (dont syndicats) et 6 Pour

Participation du CNRS aux IDEX et ISITE du PIA 2 (vote du conseil) par Virginie Bonnaille-Noël

NDLR : documents pléthoriques et indigestes distribués peu de temps avant le CS rendant un avis éclairé difficile.

Rappel du contexte des PIA (PIA1, IDEX, 7,7 Milliards d'€) : le CNRS est partenaire des 6 IDEX labellisés: AMU, Bordeaux et Strasbourg confirmés en 2016, Toulouse et USPC: stoppé ; PSL, SU et Saclay: probatoire. En 2018 SU est confirmé ; PSL et Saclay sous condition, USPC probatoire et Toulouse stoppé.

Pour PIA2 (IDEX et I-SITE ; 3,1 Milliards d'€) : le CNRS contribue à environ 30% de la masse salariale (pas identique sur tous les sites). En 2016, 3 IDEX sont retenus à Grenoble, Nice et Lyon plus 5 I-SITE à Montpellier, Lorraine, Clermont-Ferrand, Bourgogne/Franche-Comté et Lille et 4 où le CNRS n'est que partenaire extérieur, c'est-à-dire avec une contribution d'environ 3% des forces (Nantes, Pau, Paris-Est, Cergy). La sélection des lauréats a été faite selon 12 critères (Recherche, Formation, Ouverture et partenariats, Gouvernance, Pilotage, Ressources). La convention attributive est signée par le porteur, l'ANR et l'état dans les 12 mois après la sélection et la participation du CNRS est examinée devant le CT, puis le CS et le CA. Une présentation rapide est

faite de ces 7 sites (pour Lille, le dossier, en attente de finalisation, sera vu plus tard). L'évaluation de fin de période probatoire et labellisation finale de ces IDEX/ISITE aura lieu en 2020-2021.

IDEX LYON : convention attributive signée par l'Université de Lyon (ComUE UdL), l'ANR et l'État pour un montant accordé de 100 M€ (dotation consommable comprenant l'aide à l'IdEx, aux LabEx et aux IDEFI). L'IDEX LYON est porté par la ComUE UdL. Les autres partenaires sont 11 des 12 membres de la COMUE UdL (les universités Claude Bernard Lyon-I, Lumière Lyon-II, Jean Moulin Lyon-III et Jean Monnet-Saint-Étienne, l'École Normale Supérieure de Lyon, l'École Centrale de Lyon, l'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon, l'Institut d'Études Politiques de Lyon, l'École Nationale des Travaux Publics de l'État, l'École Nationale d'Ingénieurs de Saint-Étienne et le CNRS), auxquels s'ajoute l'Inserm. 3 axes d'excellence identifiés: Humanités et Urbanité, Sciences et Ingénierie, et Biosanté et Société. Mise en place d'une université-cible pour 2020 qui concerne désormais cinq établissements du site (Lyon 1, UJM Saint-Étienne, Lyon 3, ENS Lyon et INSA Lyon). L'IDEX s'appuie aussi sur 12 LABEX et 2 EUR. Apports du CNRS estimés à 353 M€ (non environné).

IDEX Grenoble : convention attributive signée par la Communauté Université Grenoble Alpes (ComUE UGA), l'ANR et l'État pour un montant accordé de 100 M€. L'IdEx UGA est portée par la ComUE UGA. Les autres partenaires de l'IdEx sont l'Université Grenoble Alpes, Grenoble INP, le CNRS et INRIA, tous membres de la Comue, ainsi que le CEA, l'INSERM, l'IRSTEA, le CHU de Grenoble, Sciences Po Grenoble et l'ENSAG. Construction d'une université intégrée au 1er janvier 2020. 4 enjeux socio-économiques majeurs : planète et société durable; santé, bien-être et technologie; numérique au service des êtres humains et de la société ; comprendre et soutenir l'innovation: culture, technologie, organisations. Cet IDEX s'appuie sur 14 LABEX et 1 EUR. Apport du CNRS estimés à 103,6 M€ (non environné).

IDEX Nice : Convention attributive signée par la ComUE Université Côte d'Azur (UCA), l'ANR et l'État pour un montant accordé de 60 M€. Porté par la ComUE UCA. Les autres partenaires de l'IdEx sont les membres de la ComUE UCA (l'université de Nice Sophia Antipolis, le CNRS, Inria, l'Observatoire de la Côte d'Azur, le CHU de Nice, EDHEC, SKEMA, CIRM, Villa d'Arson, ESRA, SDS, Ecole supérieure de danse Rosella Hightower, CNRR), auxquels s'ajoutent INRA, INSERM, IRD, ENS des Mines de Paris, EURECOM et Fondation Université Côte d'Azur. Structuré autour de 5 académies d'excellence : réseaux, information et société numérique ; systèmes complexes ; Espace, environnement, risques et résilience, Complexité et diversité du vivant ; Homme, idées et milieux. S'appuie sur 4 LABEX. Apports du CNRS estimés à 143 M€ (non environné).

ISITE Montpellier : Convention attributive signée par l'Université de Montpellier, l'ANR et l'Etat pour un montant accordé de 68 M€. Porté par l'Université de Montpellier. Les autres partenaires de l'ISITE sont : Montpellier SupAgro, l'ENS de Chimie de Montpellier, l'ENS d'Architecture de Montpellier, l'Ecole des Mines d'Alès, le CIHEAM-IAMM, le CNRS, l'IRD, l'Inra, l'Inserm, l'Irstea, Inria, le Cirad, l'Ifremer, le CEA, le BRGM, le CHU de Montpellier, le CHU de Nîmes et l'Institut du Cancer de Montpellier. Structuré autour de 3 défis : Nourrir, protéger et soigner. S'appuie sur 6 Labex. Apports du CNRS estimés à 174 M€ (non environné).

ISITE Lorraine : convention attributive signée par l'Université de Lorraine, l'ANR et l'État pour un montant accordé de 42 M€. Le projet est mené en collaboration avec les partenaires suivants : CNRS, INRA, INRIA, INSERM, le CHU de Nancy, AgroParitech et GeorgiaTech Lorraine et s'appuie sur 3 Labex. 6 défis retenus : matériaux, gestion des ressources, énergies et transition énergétique, monde numérique, ingénierie-santé et intelligence économique et ingénierie des connaissances. Apports du CNRS estimés à 28 M€ (non environné).

ISITE Bourgogne-Franche-Comté : convention attributive signée par la ComUE Université Bourgogne-Franche-Comté (UBFC), l'ANR et l'État pour un montant accordé de 40 M€. Regroupe l'Université de Bourgogne (UB), l'Université de Franche-Comté (UFC), l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard, l'ENSMM, AgroSup Dijon, la Burgundy School of Business et l'Ensam. 3 axes d'excellence ont été identifiés : matériaux avancés, ondes et systèmes intelligents ; Territoires, environnement, aliments et soins individualisés et intégrés. S'appuie sur 2 LABEX. Apport du CNRS : 1,6 M€ (non environné).

ISITE Clermont-Auvergne : convention attributive signée par l'Université Clermont Auvergne, l'ANR et l'État pour un montant accordé de 40 M€. Porté par l'Université Clermont Auvergne et comprend 11 partenaires (SIGMA Clermont, AgroParisTech, le CNRS, INRA, IRSTEAM, INSERM, FERDI, CHU de Clermont-Fd, VetAgro Sup et le Centre Jean Perrin). S'appuie sur 3 LABEX. A pour ambition de contribuer à la conception de « modèles de vie et de production durables ». Apports du CNRS estimés à 66,7 M€ (non environné).

Q : les taux d'intérêts étaient de 3,2% pour lePIA1, ils ont baissé jusqu'à 2,5% pour PIA2; quelle garantie que le taux se maintienne ?

R : il est fixé pour les 4 premières années ; l'État s'y engage.

Q: il serait utile d'avoir un jour une discussion de fond sur la politique de sites ; jusqu'à quel point le CNRS garde-t-il la main sur ses attributions et son pilotage scientifique dans ces sites ?

R: il y a sur chaque site un Directeur Scientifique Référent (DSR) + 1 DAS dans chaque IDEX / ISITE.

Q: sur la hauteur de la contribution financière dédiée du CNRS.

R: il n'y a pas de contribution en cash définie de manière absolue, on estime la contribution à 30% de la masse salariale (à peu près 30% des chercheurs font partie du périmètre de ces projets).

Q: quelle attitude du CNRS vis à vis des chercheurs ou UMR qui sont sur le site mais pas dans les thématiques du projet IDEX ou ISITE?

R: certaine attention portée par le CNRS, et « suivi » via les DRS et DSA sur les sites.

Commentaires : beaucoup de contraintes (à cause d'engagements) d'un point de vue structuration, certains projets ont été déposés sans avoir été vus par les instances des établissements concernés où siègent des élus (CA), et la répartition des moyens ne se fait que sur appels à projets, ce qui rajoute encore des couches supplémentaires. Déstructuration (forcée) de certaines équipes contraintes de changer d'UMR à cause des contours de certains IDEX.

Vote sur la participation du CNRS : 1 Contre (SNTRS), 10 Abstentions (dont FSU) et 11 Pour

Adoption des recommandations (vote du Conseil)

Recommandation sur le recrutement chercheur·e 2019 :

La réduction brutale annoncée dans le recrutement de chercheurs du CNRS, de 300 à 250 postes statutaires ouverts en 2019, affaiblit le CNRS. Elle diminue l'attractivité de l'organisme et contribue à décourager les étudiant·e·s de s'engager dans la recherche. Le Conseil scientifique réaffirme que la force du CNRS, y compris à l'échelle internationale, repose largement sur sa capacité à recruter peu de temps après la thèse sur des postes permanents. Le Conseil scientifique recommande de maintenir le recrutement de chercheurs permanents à un niveau de recrutement permettant d'endiguer la diminution déjà effective des effectifs et de maintenir l'organisme à son niveau international.

Vote : 18 Pour (dont FSU), 1 Contre, 2 Abstentions (dont SGEN)

Compte-rendu de la session de printemps de la section 9 du comité national CNRS

CNRS, Michel Ange, du mardi 19 au jeudi 21 Juin 2018

Présents (au moins partiellement): Bacroix, Cottureau, Daghia, Deboeuf, Diani, Diop, Gravouil, Guerard, Krasucki, Lassaque, Lejeune, Maire, Millet, Nivard, Patnet, Saulot, Tournat, Triantafyllidis, Vasseur, Vennat
Excusés: Fritz

ACN: Emilie Chabourine

Entretien avec Jean-Yves Marzin (dir. sci. INSIS) et Yves Rémond (dir. sci. adj. INSIS)

Bilan RH / Bilan INSIS de l'année

Campagnes IT de novembre / printemps / NOEMI. Quelques unités de plus. Campagnes extrêmement compliquées mais globalement +4 ou +5 tout compris. 2019: priorité sur l'emploi IT, même si campagne chercheurs raisonnable. INSIS : 30% des IT des labos INSIS sont CNRS, 15% des chercheurs des labos INSIS sont CNRS. L'INSIS est en dessous de la moyenne du CNRS (30% de potentiel de recherche). Le CNRS fait sa part dans le soutien thématique des unités. Jean-Yves Marzin met en avant la bonne gestion du CNRS, notamment RH, dans les années récentes (caractérisées par la disette budgétaire). Le CNRS aujourd'hui maîtrise mieux la façon dont les postes sont utilisés dans les écoles et universités (application DIALOG).

2018 : augmentation ponctuelle des crédits de la recherche

1,2M d'euros supplémentaires pour l'INSIS : 900kE pour RENATECH (plate-forme de nanotechnologies), 100kE pour les FEI des labos, 200kE pour les équipements scientifiques (démarrage d'opérations pour les labos, finalisation d'opérations). Recensement des besoins via l'application DIALOG. Financement de la mise en sécurité dans les laboratoires, mais pas ce qui touche aux bâtiments lorsqu'ils n'appartiennent pas au CNRS (incombe au propriétaire). Le CNRS doit être exemplaire dans ce domaine (analyse et remontée des fonctionnaires sécurité).

PEPS

PEPS de l'INSIS (ingénierie verte) : 137 projets et 31 retenus à hauteur de 430kE.

PEPS Multi-Instituts ENERGIE : 80 projets et 16 retenus à hauteur de 330kE.

Financement Total (100kE, 6 ou 7 projets): efficacité sur l'énergie dans l'industrie. Ouverture vers le monde académique. Les laboratoires ont remonté un doute sur ce type de financement. Jean-Yves Marzin estime que Total est déjà dans de nombreux GDR et qu'il n'y a pas plus de risque à travers cet outil que Total récupère et s'approprie des idées des chercheurs.

Nouveaux outils et actions

Accompagnement financier des jeunes chercheurs à l'arrivée dans l'unité, en collaboration avec les directeurs d'unités. Ceci est un nouvel outil d'accompagnement spécifique INSIS. Ce n'est pas mis en place lorsque d'autres structures locales (IDEX par exemple) fournissent le même accompagnement.

Jean-Yves Marzin souhaite pérenniser cette action.

Financement de projets inter labos (grâce à l'augmentation des crédits 2018) (10 projets financés sans appel d'offres, avec un suivi des DAS). Pour la section 9, 3 projets financés : Institut Pascal/LMGC (bois), Clément Ader/I2M (assemblage composite), LMT/MSSMAT (estimateurs d'erreurs)).

Antoine PETIT mise sur le possible retour du CNRS au financement de bourses de thèses en 2019 (500 ?) (Partenariats industriels, projets inter labos). Le timing serait en janvier sous condition d'un excellent candidat (calé sur les masters de fin d'année). Cela pourrait se faire sans appel d'offres, par un suivi des DAS INSIS.

Divers

PEDR : 18 possibilités pour l'INSIS (sur une centaine de dossiers), en plus des nouveaux recrutés.

Comité ad hoc semaine du 25 juin pour les 3 sections.

Promotions CR-HC : deux sessions (printemps 2018 pour 2017 et automne 2018 pour 2018). 18 possibilités pour l'INSIS. La création de ce nouveau grade est liée aux nombreux CR bloqués au dernier échelon depuis très longtemps et l'alignement sur la carrière des MCF. Il ne s'agit en aucun cas d'un tremplin CR1/DR2. (*Information 7 juillet 2018 : finalement 3 CRHC pour la section 9 sur la session de printemps 2018 en rattrapage de 2017*)

Écoles Universitaires de Recherche: trop peu de projets déposés et aboutis ; 4 IDEX finalisés vont vers la mise en place d'un système de type EUR.

Entretien avec Veronique Favier, directrice du PIMM (CNRS INSIS, section principale 9, mais aussi 10, INC section 11, co-tutelle ENSAM, CNAM)

Entretien avec Dominique Eyheramendy, directeur de LMA (CNRS INSIS, section 9, co-tutelle Aix-Marseille Université, Centrale Marseille)

Discussion sur la création d'un EPIjournal en mécanique (entretien avec Vladislav Yastrebov).

Titularisation

1 Avis favorable

Demande de changement de section

1 Avis favorable

Reconstitution de carrière

5 Avis favorables

Création de GDR

GDM	dir : HAMDOUNI Aziz	Avis très favorable
SURFTOPO	dir : BIGERELLE Maxence	Avis réservé
APPAMAT	dir : TREMEAU Alain	Avis réservé
MEDLEI	dir : TOUZE Cyril	Avis réservé
MBS	dir : AMZIANE Sofiane	Avis favorable

Expertise (projet ou suivi ou intégration ou restructuration)

OPTIMAT Avis très favorable

Evaluation (mi- vague ou vague) suite à demande de réexamen

1 Avis favorable

1 Avis réservé

Changement de direction d'unité

INSTITUT FARMAN (FR3311)	dir : FRIBOURG Laurent	Avis très favorable
LGF (UMR5307)	dir : VIRICELLE Jean-Paul	Avis très favorable
SPE (UMR6134)	dir. Adj. Félix TOMI	Pas d'Avis

Evaluation à vague de chercheurs

37 Avis favorables

1 Avis différé

Avis de pertinence sur un renouvellement d'association au CNRS

ISIR	dir : G. MOREL	Avis très favorable
B2OA	dir : H. PETITE	Pas d'avis
F2MSP	dir : O. CASTELNAU	Avis très favorable

IMOSAR	dir : C. CHAPPARD	Pas d'avis
LIB	dir : L. BRIDAL	Avis favorable
PMMH	dir : PETITJEANS P.	Avis très favorable
PIMM	dir : FAVIER V.	Avis très favorable
LOA	dir : TOURIN A.	Avis très favorable
CDM	dir : CREPIN J.	Avis très favorable
CEMEF	dir : Massoni E.	Avis très favorable
STMS	dir : B. D'Andre-Novel	Avis très favorable
PhysMed	dir : TANTER	Avis favorable
PRISM	dir : KRONLAND	Avis favorable
LG – ENS	dir : A. SCHUBNEL	Avis très favorable
LSPM	dir : D. VREL	Avis très favorable
DALEMBERT	dir : P.-Y. LAGREE	Avis très favorable

Eméritat (1ère demande)

1 Avis très favorable

Eméritat (renouvellement)

3 Avis très favorable

Mise à disposition (renouvellement)

1 Avis très favorable

Suivi post évaluation

1 dossier examiné

Candidature pour une promotion (CRCN vers CRHC)

10 candidats classés

Comité National, section 13 :
« Chimie physique, théorique et analytique »
Session de printemps 2018 (14-17 mai 2018)

Section 13 : rôle, périmètre et représentation

La section 13 est l'une des 6 sections du comité national dans le domaine de la chimie. Elle couvre un large champ disciplinaire : électrochimie, spectroscopie, photochimie et photophysique, chimie analytique, radiochimie et chimie théorique. Dans le détail les différentes thématiques concernées sont :

- Mécanismes, interfaces, réactivités, transport et énergie
- Chimie Théorique et Chemoinformatique : théories, méthodes, méthodologies, modélisations et simulations numériques
- Electrochimie moléculaire, biomoléculaire, localisée, nanoélectrochimie
- Radiochimie et chimie sous rayonnement
- Thermodynamique
- Photochimie et photophysique moléculaires et biomoléculaires
- Spectroscopies et imageries : méthodologies, théories et applications
- Chimie Analytique
- Chimie de l'environnement : dynamique des polluants, multicompartiments

L'ensemble de ces thématiques représente les activités de chercheurs rattachés à la section 13 qui sont dans des laboratoires rattachés à la section 13 comme section principale ou non. Au total, on dénombre 290 chercheurs rattachés à la section 13 et répartis dans 95 unités de recherche (UMR et UPR). *

21 UMR et une UPR, soit 22 unités, sont rattachées à la section 13 comme section principale. Au-delà de ces unités, des chercheurs de 73 autres unités sont rattachés à la section 13.

Les 21 membres de la section 13 (voir la composition de la section sur le site du CNRS à l'adresse suivante : <http://www.cnrs.fr/comitenational/contact/annuaire.php?inst=13>) représentent 20 laboratoires pour un total de 134 chercheurs rattachés à la section 13. En conséquence, les membres de la section 13 représentent un peu plus de 46% de l'ensemble des chercheurs rattachés à la section 13 et environ 75% des chercheurs de laboratoires en section 13 principale.

* avertissement : ces chiffres sont issus des données de Labintel et sont donc dépendant de la bonne fiabilité des déclarations des différents laboratoires. Ils peuvent donc s'écarter légèrement de la réalité mais ces chiffres donnent une idée du périmètre de la section 13.

1. Intervention de Jacques Maddaluno, directeur scientifique de l'INC en présence de Claire-Marie Pradier, DAS de l'INC.

Actualité : Alain Schuhl a été nommé directeur générale délégué à la Science (DGDS) par intérim (<http://www2.cnrs.fr/presse/communiqu/5503.htm>)

Antoine Petit, nouveau président du CNRS, s'entretient actuellement avec tous les instituts et toutes les délégations. Ancien délégué inter-régional sud-ouest il entame une réflexion pour de nouvelles relations avec les sites et en particulier pour une meilleure représentation du CNRS.

Labex

Concernant les Labex susceptibles d'être prolongés après leur évaluation, le CNRS adressera une lettre de soutien conditionné à un bilan et un projet. La politique de partenariat du CNRS auprès des sites est de rester très présente.

Les appels à projet en cours

- Mission de l'interdisciplinarité : « oser l'interdisciplinarité ! » pour des mobilités thématiques et/ou géographiques réservés à des titulaires.
- Bilan « Make Our planet great again » : 5 lauréats/19 en chimie dont 2 en section 13, sur des thématiques transition énergétique et climat.
- Appel Momentum 2 : titulaire ou non titulaire sur thématique nouvelle. 13 thématiques. Comme chimiste, on peut postuler sur des thématiques non chimistes.

Thématiques de l'appel Momentum :

- Modéliser le vivant
- Comprendre les réseaux complexes
- Décrypter les algorithmes du cerveau
- Appliquer les sciences des données à la Terre et l'Univers
- Doper les sciences pour le sport
- Evaluer les effets des faibles doses
- Etudier les phénomènes aux interfaces physiques
- Relever les défis de l'apprentissage automatique
- Concevoir des systèmes inspirés de la nature
- Faire voir l'invisible
- Repenser l'écosystème urbain
- Revisiter le cycle du carbone
- Explorer l'intelligence collective

Résultat du premier appel : 40% de non titulaires retenus.

Appel Emergence

Sur 342 dossiers reçus, 40 dossiers ont été retenus lors d'une première sélection par l'INC. Les 40 dossiers ont ensuite été confiés à une expertise extérieure. Au final, 20 dossiers ont été retenus. En général chaque projet retenu a reçu un financement pour 1 post-doc et 15 k€ de fonctionnement. 4 lauréats en section 13 sur les 20 dossiers.

Cet appel est reconduit en Juin 2018: <http://www.cnrs.fr/mi/spip.php?article219> pour des projets, des défis en rupture.

Appel convergence

L'INC a décidé d'apporter un soutien « Convergence » destiné à rassembler une communauté dispersée, à permettre une meilleure structuration sur le plan national et à la rendre plus visible.

L'action de soutien consiste à réunir un groupe d'expert lors de journées de réflexion qui suggérera des actions à mener pour améliorer la structuration et la visibilité de la communauté (ex création de GdR etc)

Pour la 13ème section, la chimie analytique a été identifiée comme une thématique pouvant bénéficier de ce type de soutien. Cette communauté manque de visibilité et n'est pas assez structurée.

ANR

Une nouvelle structure a été mise en place, des comités de programmation (CPP) pour 3 ans. En chimie par exemple CPP : Sciences de l'énergie et des matériaux. 45 M€ par CPP. Le formalisme des appels à projets ne sera changé qu'une fois tous les trois ans. Le CNRS est représenté dans les CPP.

Demande d'équipement

L'INC a co-financé 30 projets d'équipement pour un montant total de 610 k€.

Politique RH

- 34 postes IT sont ouverts en 2018 et affectés à l'INC (25 l'année dernière). Plus d'efforts sur l'emploi permanent cette année plutôt que sur des CDD.

- 36 postes CRCN affectés à l'INC ont été ouverts en 2018.

Une réflexion sur le rôle du jury d'admissibilité émanant de la section dans le processus de recrutement a été lancée par le président du CNRS. Une proposition en cours de maturation consisterait à demander aux jurys d'admissibilité de proposer une liste "prioritaire" d'admissibilité pour environ 50-65% des postes ouverts au concours et, en dessous dans le classement, une liste de candidatures classées ex-aequo dont le nombre serait plus large (environ deux fois le nombre de postes ouverts restant). Le jury d'admission aurait alors plus de latitude pour constituer la partie basse de la liste d'admission (cf. <http://www.dgdr.cnrs.fr/drhchercheurs/concoursch/jury/default-fr.html> pour les jurys d'admission en 2018), et contribuer à une politique scientifique.

Un premier débat sur cette proposition a eu lieu en section et continuera dans les mois à venir.

Concours CRHC

3926 personnes pouvaient postuler au concours CRHC. 1071 dossiers de candidatures ont été déposés pour cette première campagne dont 167 à l'INC. 246 avancements seront prononcés à l'échelle de l'organisme et la direction de l'INC a annoncé la possibilité de 36 promotions possibles dans le cadre de cette campagne soit entre 4 et 10 sur chaque section. Il est à noter que 42% des candidats étant des candidates, les sections devraient respecter ce pourcentage dans leurs propositions de classements. La direction a également indiqué clairement que le passage à la hors classe ne constitue pas une étape systématique de carrière entre les corps CR et DR. La promotion au grade CRHC demande l'établissement d'un dossier décrivant le parcours du candidat, son projet scientifique et ses responsabilités d'animation ou de gestion de la recherche passées ou pour les années à venir (cf. [critères de la section 13](#)) Cette implication dans les activités collectives est un point important qui ne doit pas pénaliser un candidat à la promotion CRHC même si ces activités conduisent à avoir un dossier scientifique un peu moins étoffé.

PEDR

229 demandes pour l'INC. Il est demandé à la section de classer une dizaine de candidatures.

Accueil en délégation

L'INC a reçu 67 candidatures et 47 ont été acceptées.

4 postes IT handicap cette année.

La politique indemnitaire pour les chercheurs est toujours en discussion.

2. Intervention de directeur-riche-s d'unité

La section a pour habitude de recevoir les futurs directeurs ou directrices d'unités lors d'un changement de direction (Ces auditions ne sont pour autant pas systématiques et sont également dépendantes des contraintes d'emploi du temps). Au cours de cette session, les auditions ont concerné :

- Le laboratoire PASTEUR - UMR 8640 de l'Ecole Normale Supérieure

Rodolphe Vuillemier, porteur du projet de l'unité pour le quinquennal 2019-2023 et Laurent Thouin (directeur adjoint) ont présenté devant la section le bilan et le projet de leur unité pour le prochain quinquennal.

- Le laboratoire PHENIX – UMR8234, Sorbonne Université.

Laurent Michot, porteur de projet et futur directeur du laboratoire PHENIX – UMR8234 a présenté le bilan et les projets de l'unité pour le prochain quinquennal.

- Le laboratoire LCPMR – UMR7614, Sorbonne Université.

Alain Dubois (directeur actuel) et Richard Taieb (futur directeur de l'unité) ont présenté le bilan et les projets de l'unité.

3. Evaluations vague de chercheurs

67 dossiers ont été traités, 61 avis favorables, 4 avis réservés, 1 avis différé, 1 avis d'alerte.

Les chercheur-se-s dont le dossier a été visé comme "réservé" ou "en alerte" pourront se faire accompagner s'ils le souhaitent par un membre de la section (désigné lors de l'évaluation en fonction de son domaine d'expertise) lors du suivi post-évaluation.

Evaluation à mi- vague suite à un avis différé à la session d'automne

2 dossiers traités, 2 avis favorables

Rappel sur les avis de *suivi des chercheurs* :

- *avis favorable* : l'activité du chercheur est conforme à ses obligations statutaires

- *avis différé* : l'évaluation est renvoyée à la session suivante en raison de l'insuffisance ou de l'absence d'éléments du dossier

- *avis réservé* : la section a identifié dans l'activité du chercheur un ou plusieurs éléments qui nécessitent un suivi spécifique

- *avis d'alerte* : la section exprime des inquiétudes sérieuses sur l'évolution de l'activité du-de la chercheur-se.

Un *avis réservé* ou un *avis d'alerte* génère un « suivi post-évaluation » piloté par le SRH (Service des Ressources Humaines) dans le premier cas et par la DRH (Direction des ressources Humaines) dans le deuxième cas. Le suivi post-évaluation est arrêté après deux avis favorables successifs.

4. Avis de pertinence sur un renouvellement d'association au CNRS

16 dossiers traités (16 UMR), 11 avis très favorables, 4 avis favorables, 1 sans avis.

LCT – UMR7616

Avis très favorable

LPTMC – UMR7600

Avis favorable

ITODYS – UMR7086

Avis très favorable.

PMMH – UMR7636

Avis favorable

LBT – UPR9080

Avis très favorable.

LAMS – UMR8220

Avis très favorable

IRCP – UMR8247

Avis très favorable

MONARIS – UMR8233

Avis favorable

IPCM – UMR8232

Avis très favorable

CSPBAT – UMR7244

Pas d'avis de la section

LBM – UMR7203

Avis très favorable.

LEM – UMR7591

Avis très favorable

LPL – UMR7538

Avis favorable

PHENIX – UMR8234

Avis très favorable.

LCPMR – UMR7614

Avis très favorable.

PASTEUR – UMR8640

Avis très favorable

5. Avis de pertinence sur un projet d'association au CNRS

2 dossiers traités, 1 avis très favorable, 1 avis favorable.

i-CLeHS - Institute of Chemistry for Life and Health Sciences

Projet d'unité porté par C. Adamo.

Avis favorable

L'institut de Chimie, Biologie, Innovation – CBI UMR 7084

Laboratoire dirigé par Jérôme Bibette. Demande son rattachement à la section 13 comme section principale.

Avis très favorable

6. Avis sur un changement de direction d'unité

4 dossiers traités, 4 avis favorables.

7. Demande d'éméritat

Premières demandes : 2 dossiers traités, 2 avis favorables.

Renouvellement : 3 dossiers traités, 2 avis très favorables, 1 avis favorable.

8. Demande de création ou renouvellement de GDR

Création : 2 dossiers traités, 1 avis favorable, 1 avis défavorable.

APPAMAT : avis favorable

MEDLEI : avis défavorable

Renouvellement : 2 dossiers traités, 2 avis très favorables.

MNF (GDR3717) : avis très favorable

SUIE (GDR3622) : avis très favorable

9. Reconstitution de carrières

5 dossiers traités, 5 avis favorables.

10. Demande de changement de section

2 dossiers traités, 2 avis favorables.

11. Demande de changement d'affectation

3 dossiers traités, 3 avis favorables.

12. Demande d'expertises diverses

1 dossier traité, 1 avis favorable.

Ces demandes d'expertises concernent des projets, suivis ou intégration d'équipes dans ou bien des restructurations.

13. Propositions de passages CRHC

Il s'agit de propositions de la section, les décisions de promotions appartenant au Président du CNRS sur proposition des Instituts. Cette campagne de promotion est à effet rétroactif à l'automne 2017. Une seconde campagne de promotion aura lieu à la session d'automne 2018.

Avertissement : Conformément à l'esprit initial qui a prévalu à la mise en place des promotions CRHC pour rattraper des carrières, la section a privilégié dans son classement les dossiers de collègues bloqué-e-s depuis très longtemps au dernier échelon de la CRCN. La section a donc proposé un classement de 10 dossiers. Le nombre de promotions par section dépendant de l'arbitrage de la direction de l'INC et de l'interclassement entre sections de chimie, ce classement ne peut aucunement être considéré comme définitif.

Unité	Nom	Prénom	Classement
ILM	Bacchus	Marie-christine	classée 1ère <i>ex-aequo</i>
SNC9079	Petitjean	Michel	classé 1er <i>ex-aequo</i>
PMMH	Hoyos	Mauricio	classé 3ème <i>ex-aequo</i>
LPTMC	Perera	Aurelien	classé 3ème <i>ex-aequo</i>
MONARIS	Soulard	Pascale	classée 5ème
LBT	Mazour	Alexei	classé 6ème
LCP	Lemaire	Joel	classé 7ème
IPNO	Le Naour	Claire	classée 8ème
LRGP	Baros	Francis	classé 9ème
ISA	Lagarde	Florence	classée 10ème

14. PEDR 2017

Sur 229 dossiers de demandes de PEDR 2018 déposés dans les sections de chimie, la section 13 a analysée 50 dossiers (deux rapporteurs par dossier). Une liste classée de 12 dossiers a été transmise à la direction de l'INC. Il convient de noter que le nombre de primes par section est faible (6 à 8 primes par section). Cette liste n'inclut pas les éventuelles demandes de membres de la section qui sont traitées directement par une commission *ad hoc* de l'INC.

15. Prochaines sessions

Session Automne 2018:

18 septembre : **Bureau** de la section, préparation de la session d'automne 2018.

24-26 octobre : session d'automne, section en plénière.

Compte rendu rédigé par vos représentants :

Agnès Bussy, Tioga Gulon, Aurélien de la Lande, Sophie Lecomte, Arnaud Marquette, François Maurel, et Marc Simon

Comité National, section 13 :
« Chimie physique, théorique et analytique »
Session d'Automne 2018 (24-26 Octobre 2018)

NB : les annotations en rouge ont été rajoutées en plus du compte-rendu intersyndical par l'élu C de la section 13

1. Intervention de Jacques Maddaluno, directeur de l'INC en présence de Claire-Marie Pradier, directrice adjointe scientifique en charge des sections 13 et 14.

Nominations à l'INC et au CNRS :

- M. Daniel Borgis (DR CNRS – Unité PASTEUR UMR8640) chargé de mission pour les calculs auprès de l'INC (en particulier pour la mission MICADO) est remplacé par M. Marc Baaden (DR CNRS – Unité LBT UPR9080).
- Mme Sylvie Rousset (DR CNRS Laboratoire MPQ UMR7162 – Université Paris Diderot) a été nommée à la tête de la direction de l'information scientifique et technique - DIST.
- M. Ali Charara (DR CNRS directeur de l'unité Heudiasyc UMR7253) est nommé à la direction de INS2I.
- Mme Catherine Jessus directrice scientifique de l'INSB a fait part de son souhait de quitter sa fonction.

Recrutements, concours et promotions

Jacques Maddaluno a indiqué que face aux contraintes financières, Antoine Petit, président du CNRS, a fait le choix de réduire fortement le nombre de recrutements de chercheurs. La prochaine campagne de recrutement concernera 250 postes de chercheurs et 310 postes d'IT. Il est à noter que la politique poursuivie jusqu'à présent de recrutement de 300 chercheurs et 300 IT n'était pas compatible avec un budget à l'équilibre pour l'établissement et ne pouvait être assurée par le passé qu'en ponctionnant régulièrement sur les fonds de réserve.

A l'échelle de l'INC, cette politique conduit à une baisse de 5 postes : 31 postes prévus en 2019 contre 36 postes en 2018. Une partie des postes est réservée à l'interdisciplinarité (CID) et quelques postes seront affectés dans d'autres instituts. Il faut noter que la prise en compte de l'interdisciplinarité est très importante car le CNRS est le seul établissement à pouvoir afficher une politique de recrutement relevant de l'interdisciplinarité par rapport à d'autres EPST (Établissement public à caractère scientifique et technologique).

Postes CR Classe Normale :

- 4 postes de chargés de recherche classe normale, CRCN, seront ouverts au concours 2019 en section 13, dont l'un avec un coloriage « Spectroscopie, analyse et réactivité pour la chimie atmosphérique »
- 1 poste CRCN sera ouvert pour un laboratoire du réseau RS2E avec un coloriage « Spectroscopies sur grands instruments.

Deux postes en commissions interdisciplinaires CID51 et CID54 seront ouverts sur des thématiques proches des thématiques couvertes par la section 13.

Promotions CR de classe exceptionnelle, CRHC

Les arbitrages n'ayant pas encore eu lieu à la date de la session d'automne, la direction de l'INC n'a pas indiqué le nombre de postes CRHC pour cette campagne d'Automne 2019.

Postes DR :

37 postes de directeur de recherche de classe 2, DR2, ont été affectés à l'INC dans la prochaine campagne de recrutement.

- 6 postes DR2 seront ouverts au concours 2019 en section 13.
- 1 poste DR2 sera ouvert en CID54.

Promotions DR1 et DRCE

Les arbitrages n'ayant pas encore été effectués, l'institut ne dispose pas à la date de la session d'automne de la section de chiffres concernant le nombre de postes de directeurs de recherche de première classe (DR1) et de classe exceptionnelle (DRCE). Il faut rappeler que le nombre de poste DRCE ouvert représente 10% du nombre de poste ouvert à la promotion DR1.

Dans une hypothèse favorable, on pourrait s'attendre à ce que le nombre de postes DR1 et DRCE puisse être le même que l'année dernière (5 DR1 pour la section 13 et 5 postes DRCE1 pour l'ensemble des 6 sections de l'INC).

Les candidats postulant à un poste CRCN en section 13 seront auditionnés par les membres du comité réunis en un jury unique. S'agissant des chercheurs candidats pour un poste DR2, il n'est pas encore décidé s'ils seront auditionnés par deux sous-jurys ou un seul jury. Les dates des auditions sont indiquées en fin de ce compte rendu.

J.Maddaluno insiste sur le fait que le nombre de femme promue devra être au moins proportionnel au nombre de femme promouvable (par institut)

Postes IT

S'agissant des postes d'IT, le CNRS prévoit d'ouvrir 25 FSEP (Fonctions Susceptibles d'Être Pourvues : cette procédure de mobilité conduit à un transfert de poste entre entités de départ et d'accueil) et 44 NOEMI (Nouvel Emploi Ouvert à la Mobilité Interne) pour la prochaine campagne de mobilité.

Budget

Le dialogue de gestion a eu lieu mais le budget du CNRS n'est toujours pas connu (il devait être transmis le 16 septembre). Planification du budget sur la base de 2016. Le CNRS s'attend à un budget identique à celui de l'année dernière.

Nouveauté : Campagne doctorants

200 doctorants recrutés l'année prochaine (2019) et 100 en 2020. La procédure de recrutement est inédite : des programmes très précis seront affichés. i) interdisciplinarité (120 bourses) ii) soutien aux actions transverses (40 bourses) iii) soutien aux actions internationales (40 bourses).

"les actions transverses en appui d'une demande sociétale" comme l'intelligence artificielle, la préparation des Jeux olympiques de 2024, la question du vieillissement de la population ou "la résilience aux changements climatiques".

Les propositions de thèse devront être émises au plus tard en janvier 2019 et seront élaborées directement par les différents Instituts du CNRS. Il n'y aura donc pas d'appel d'offre pour les bourses doctorales.

A noter qu'en 2019, dans le programme interdisciplinaire, via son programme 80 PRIME ouvert à l'occasion de ses quatre-vingts ans, le CNRS sélectionnera 80 projets interdisciplinaires (portés par deux laboratoires de deux instituts différents) qui bénéficieront d'une bourse de thèses et de 5 à 30 KEuros de fonctionnement. Pour ce faire, l'INC va solliciter des équipes pour la rédaction de projet (4 pages) puis fera une sélection qui sera validée par la présidence.

Appel Momentum

30 candidats auditionnés.

3 projets Momentum ont été sélectionnés à l'INC

Emergence 2 :

L'Institut de Chimie a renouvelé son appel en faveur de l'émergence. L'objectif est de mieux accompagner les chargés de recherche ou maîtres de conférences recrutés depuis 5 à 10 ans en finançant des projets novateurs par rapport à l'état de l'art et par rapport aux sujets en cours du chercheur. La prise de risque est encouragée. Cet appel rencontre un vif succès puisque 340 dossiers ont été déposés. 40 dossiers ont été retenus en pré-évaluation. L'arbitrage final sera réalisé en décembre. La direction de l'INC se réjouit que les projets déposés émanent autant d'enseignant-e-s chercheur-e-s que de chercheur-se-s CNRS.

Convergence

Dans le cadre de sa politique scientifique, l'Institut de Chimie a lancé un programme « Actions de Convergence » visant à structurer et soutenir des sous-disciplines stratégiques qui ne bénéficient pas aujourd'hui de la visibilité qu'elles méritent. Une thématique par section a été identifiée.

- Chimie analytique (section 13)
- Spectroscopie de photoélectrons (section 14)
- Nouveaux alliages métalliques (section 15)
- Relations structure-propriétés dans les systèmes polymères (section 11)
- Synthèse chimique de molécules complexes (section 12)
- ChemoBiologie (section 16)

Sur chacune de ces thématiques un bilan des points faibles et forts est en train d'être réalisé. Des workshops sont prévus dans les prochaines semaines, intégralement financés par le programme "Convergence".

Plateforme Ariane

Le CNRS a déployé pour ses agents un coffre-fort numérique ainsi qu'une plateforme unique et centralisée pour toutes demandes et questions au service des ressources humaines du CNRS de la délégation régionale. Ce service, dénommé Ariane, est offert à tout agent du CNRS, permanent ou contractuel, qui peut y accéder grâce à son identifiant JANUS. Ainsi une quinzaine de procédures RH sont dématérialisées : Demande d'autorisation de télétravail, Demande d'inscription à une formation, Demande d'utilisation du compte personnel de formation (CPF), Demande de supplément familial de traitement (SFT), Demande de temps partiel, Demande de remboursement partiel des titres de transport, Demande de changement de coordonnées bancaires, Demande de changement d'état civil, Demande d'autorisation de cumul d'activité à titre accessoire, Transmission arrêt maladie, Déclaration d'accident du travail, Demande de congés bonifiés, Demande de congé de paternité, Demande d'ouverture d'un compte épargne temps.

Mise en œuvre du télétravail

Les agents souhaitant télétravailler à partir de janvier 2019 devront déposer leur demande du 22 octobre au 10 novembre 2018 via la nouvelle plateforme RH « Ariane ».

Politique de réduction du nombre de tutelles

La direction du CNRS a fait part de son souhait de diminuer le nombre d'unité de recherche ayant plus de deux tutelles. L'objectif est d'atteindre une proportion de 70% des unités CNRS ne possédant que 2 tutelles. Principal point de difficulté : les écoles d'ingénieurs (beaucoup d'écoles en chimie). L'objectif est de faciliter les décisions stratégiques concernant une unité.

80 ans du CNRS

En 2019, le CNRS fêtera ses 80 ans. Pendant 365 jours, le CNRS doit faire valoir ses contributions remarquables à la recherche mondiale et au transfert de connaissances et de compétences, que ce soient des contributions passées, actuelles ou à venir. Le CNRS fait un appel à manifestations qui seront labélisées « 80 ans du CNRS ». Quel que soit leur format ou le champ de recherche abordé, ces activités permettront d'illustrer les valeurs du CNRS, telles que l'excellence scientifique, le travail d'équipe et la recherche aux frontières mais aussi le progrès social, la liberté de la recherche ainsi que la science ouverte et accessible. L'année 2019 sera également le cadre de manifestations exceptionnelles en chimie comme le congrès général de l'IUPAC, 150ème anniversaire du tableau périodique ou 35ème Olympiades nationales de chimie.

Faits marquants de la politique contractuelle de l'INC

Création d'une unité mixte internationale (UMI) franco-coréenne en chimie inaugurée à Séoul. L'UMI "Building Blocks for Future Electronics", ou 2BFuel, a été inaugurée le 5 octobre 2018 par Antoine Petit, PDG du CNRS, et le Professeur Wonyong Lee, vice-président recherche de l'Université de Yonsei. Cette UMI a été initiée par les professeurs Eunyoung Kim (Université de Yonsei), Jeong Won Wu (Université féminine Ewha) et André-Jean Attias (Sorbonne Université). Les recherches portent sur les matériaux fonctionnels pour l'optique et l'électronique dans l'objectif de développer des systèmes d'électronique organique imprimable en 3D.

Signature et création d'un laboratoire international associé (LIA) intitulé "Small Molecule Lab - Smolab" le 09 Octobre 201 à Kyoto au Japon en présence du Professeur Antoine Petit, Président-Directeur Général du CNRS, du Dr Juichi Yamagiwa, Président de l'université de Kyoto, ainsi que des représentants de l'Université Paris Sciences et Lettres, Dr Minh-Hà Pham, Vice-présidente relations internationales, et d'Air Liquide, M. Philippe Queille, Vice-Président R&D Groupe, Asie, partenaires de ce LIA. Ce laboratoire a pour vocation le développement de polymère de coordination poreux (PCP) et de leurs applications.

Ce partenariat implique le Pr honoraire Susumu Kitagawa, leader incontesté dans le domaine de la synthèse et la caractérisation des PCP et en France avec les Dr David Farrusseng et François-Xavier Coudert chercheurs de renommée internationale respectivement à l'IRCELYON (Institut de recherches sur la catalyse et l'environnement de Lyon) et à l'IRCP (Institut de Recherche de Chimie Paris) et respectivement spécialistes en catalyse et simulation et modélisation moléculaire, et en séparation des gaz.

Médaille de l'Innovation :

Thierry Chartier, Directeur de Recherche CNRS à l'IRCER (Institut de Recherche sur les Céramiques – UMR CNRS 7315), spécialisé dans les matériaux et procédés céramiques a reçu la médaille de l'innovation 2018 du CNRS le 10 octobre 2018. M. Chartier est un pionnier du développement de structures céramiques « organisées » à différentes échelle (de la taille du grain à la dimension de l'objet). Il a mis au point un procédé de stéréolithographie qui consiste à construire des pièces 3D par photo-polymérisation d'un système céramique réactif.

Campagne d'éméritat

La campagne est close et le conseil scientifique a validé les demandes d'éméritat visées favorablement par la section 13 au printemps 2018.

Campagne PEDR

A l'échelle de l'établissement, 641 PEDR ont été attribuées au total en 2018 dont 34 au titre des grands prix et des distinctions honorifiques, 20 par le comité spécial, 189 aux lauréats des concours, 7 au titre d'un handicap et 9 au ENS. En ce qui concerne l'INC : 51 PEDR dont 32 standards et 4 au titre des grands prix. 9 PEDR ont été attribués à des chercheurs qui dépendent de la section 13. Il est à noter que la section 13 continuera à examiner les dossiers de demande de PEDR.

La direction de l'INC a fait part d'une réflexion globale de remise à plat de la politique indemnitaire des chercheurs. **Durée de la réflexion ? calendrier ?**

Conseil scientifique et conseils scientifiques d'instituts

Les conseils scientifiques seront mis en place très prochainement.

Médailles d'or

La médaille d'or du CNRS sera remise solennellement le 29 Novembre 2018 à Barbara Cassin, philosophe et philologue pour ses travaux dans le domaine du pouvoir des mots et du langage (voir communiqué de presse : <http://www2.cnrs.fr/presse/communiqu/5702.htm>).

2. Rapport de conjoncture

La section 13 aura pour tâche en 2019, d'élaborer un rapport de conjoncture. Ce rapport, document de référence, doit établir l'état de l'art sur la recherche actuelle et tracer des perspectives. Le rapport de conjoncture doit faire apparaître « les points forts et les points faibles de la recherche scientifique en accord avec les thèmes de la section ».

3. Propositions de la section 13 pour les médailles de Bronze et d'Argent du CNRS

Médaille de Bronze 2019

Alexis Grimaud (Collège de France, Réseau RS2E) ou Oksana Travnikova (LCPMR UMR 7614)

Médaille d'Argent 2019

Carlo Adamo (Institut de Recherche de Chimie Paris – IRCP UMR 8247, Chimie ParisTech)

4. Ecoles thématiques

11 dossiers traités : 4 avis très favorables, 5 avis favorables, 1 avis réservé, 1 sans avis.

Créations		Porteur	Avis de la section
Acronyme	Laboratoire	Nom	
BIO_SURF 2019	LRS (UMR7197)	Humblot	favorable
CATALYSE	LHFA (UMR5069)	Gomez	réservé
FFF	UMR1010 (UMR1010)	Violleau	favorable
IMPRESSION 4D	IS2M (UMR7361)	Spangenberg	favorable
JOLIOT CURIE 2019	LPCC (UMR6534)	Marques	très favorable
MATTER-X-NEUTRONS	LIPhy (UMR5588)	Plazanet	favorable
MeMoMRM	IC (UMR7177)	Choua	très favorable
METBIO2	ISM2 (UMR7313)	Simaan	très favorable
MICROFLUIDIC'S 19	Sys2Diag (UMR9005)	Molina	favorable
PROCEDES DURABLES	LGC (UMR5503)	Cognet	Pas d'avis (section non compétente)
REDOXFLOW	ISCR (UMR6226)	Geneste	très favorable

5. Créations et renouvellement de GDR :

8 dossiers traités : 3 avis très favorables, 4 avis favorables, 1 Avis réservé.

Créations		Porteur	Avis de la section
Acronyme	Titre		
NBODY	Problème quantique à N corps en chimie et physique	Toulouse	très favorable
CAVITATION	Cavitation	Nikitenko	très favorable
MAPYRO	Macrocycles pyrroliques	Boitrel	favorable
RedoxFlow	Batteries redox flow	Etienne	Favorable
Biocat-Sup	Biocatalyse supportée	Backov	Réservé
Synth_Flux	Synthèse en flux	Legros	Favorable
MéDynA	Mécanismes et Dynamiques de formation des Assemblages protéiques auto-organisés pathologiques, thérapeutiques, bio-inspirés	Bressanelli	très favorable
BigData	Big Data en Chimie	Douguet	Favorable
Renouvellement			
GDR3675 REST	REncontres de Spectroscopie Théorique		très favorable

Commentaire général sur les GDR : la section 13 souhaite connaître la liste des GDR pour éviter des doublons thématiques et de donner un avis sur un projet de GDR qui serait déjà existant.

Il est également conseillé à certains projets de réfléchir à un mécanisme permettant d'élargir leur audience en accueillant de nouvelles équipes.

6. Changements de directions et de directions adjointes d'unités

- Laboratoire Réactions et Génie des Procédés - LRGP (UMR7274) : proposition de nomination de Mme Cécile Vallières et M. Raphaël Schneider comme directeurs adjoints.

Avis favorable

- Institut des Sciences Analytiques et de Physico-Chimie pour l'Environnement et les Matériaux - IPREM (UMR5254) : proposition de nomination de M. Laurent Billon comme directeur adjoint.

Avis favorable à la proposition de M. Laurent Billon comme directeur adjoint.

- Institut des Sciences Analytiques - ISA (UMR5280) : proposition de nomination de Mme Emmanuelle Vulliet comme directrice adjointe.

Avis très favorable à la proposition de Mme Emmanuelle Vulliet comme directrice adjointe.

7. Expertises

Entité	Objet de l'expertise	Localisation	Porteur	Avis de la section
FR3506 New-AGLAE	Renouvellement de la fédération de recherche FR350	Centre de Recherche et de Restauration des Musées de France (C2RMF)	Didier Gourier	Très favorable
UMR8260 Laboratoire Chimie du solide et de l'énergie	Demande de rattachement à la section 13		Jean-Marie Tarascon	Très favorable
UMR5822 IPNL	Changement de direction d'unité et intégration de l'USR 3264 « Laboratoire des Matériaux Avancés »			Très favorable au Changement de direction d'unité
FR3615 PCAB	Renouvellement de la FR3615 Fédération de Physico-Chimie Analytique et Biologique (PCAB)	Sorbonne Université	Ludovic Julien	Très favorable
FR2622 IP2CT	Institut Parisien de Chimie Physique et Théorique	Sorbonne Université	François Rochet	Favorable

8. Auditions de porteurs de projets de laboratoire ou de directeur de laboratoire

La section 13 a pour habitude de recevoir les nouveaux directeur-riche-s de laboratoire ou les porteurs des projets de laboratoire pour avoir connaissance de l'évolution du laboratoire par la personne qui doit l'incarner. Deux directeurs étaient conviés à présenter leurs laboratoires lors de cette session d'automne 2018 :

- Institut des Sciences Analytiques - ISA (UMR5280) : présentation de Christophe Morell et d'Emmanuelle Vulliet, respectivement directeur et directrice adjointe de l'ISA.

- Laboratoire de Chimie Théorique – Sorbonne Université (UMR7616) : présentation de Jean-Philip Piquemal, porteur du projet de l'unité.

9. Confirmations d'affectation

Affectation des lauréats du concours CRCN 2018 :

Laboratoire	Nom	Prénom	Avis de la section
ITODYS (UMR7086)	Comesana-Herno	Miguel	Favorable
LBT (UPR9080)	Duboué-Dijon	Elise	Favorable
DCM (UMR5250)	Gross	Andrew	Favorable
CEMCA (UMR6521)	Lalaoui	Noemie	Favorable
IPNO (UMR8608)	Maloubier	Melody	Favorable
BIP (UMR7281)	Mazurenko	Levgen	Favorable
LCPMR (UMR7614)	Miteva	Tsveta	Favorable

10. Demande de changement d'affectation

Laboratoire d'origine	Nouveau laboratoire d'affectation	Nom	Prénom	Avis de la section
Laboratoire Dynamique et Lasers UMR 9222	Interactions ENS-Lyon (UMR 5182)	Banyasz	Akos	Favorable

11. Demande de titularisation

7 demandes de titularisation : 7 avis favorables.

Laboratoire	Nom	Prénom	Avis de la section
CBMN (UMR5248)	Ciaccafava	Alexandre	Favorable
LCT (UMR7616)	Giner	Emmanuel	Favorable
PHENIX (UMR8234)	Jeanmairet	Guillaume	Favorable
CIRIMAT (UMR5085)	Merlet	Céline	Favorable
IRCELYON (UMR5256)	Riva	Matthieu	Favorable
ISA (UMR5280)	Salmon	Loic	Favorable
ICMPE (UMR7182)	Torralba-Penalver	Encarnación	Favorable

12. Evaluation des chercheurs à mi-vague

28 dossiers : 28 avis favorables.

13. Evaluation des chercheurs à vague suite à un avis différé

Evaluation suite à un avis différé : 1 dossier. 1 avis favorable.

14. Promotions

Il s'agit de propositions de la section, les décisions de promotions appartenant au président du CNRS sur proposition des Instituts. Lors de la campagne de promotion du printemps 2018, à effet rétroactif à l'automne 2017, seuls quatre agents CRCN ont été promus CRHC en section 13, alors que ce nombre est monté jusqu'à onze dans d'autres sections de l'INC. Il semble que le nombre de promus par section ait été indexé sur le nombre de demandes de promotions déposées; plus faible en section 13 que dans les autres sections de l'INC. **Il faut motiver les chercheurs à déposer des dossiers.**

Comme pour la dernière campagne de promotion CRHC, et conformément à l'esprit initial qui a prévalu à la mise en place des promotions CRHC pour rattraper des carrières, la section a privilégié dans son classement les dossiers de collègues bloqué-e-s depuis très longtemps au dernier échelon de la CRCN. La section a donc proposé un classement de 10 dossiers. Le nombre de promotions par section dépendant de l'arbitrage de la direction de l'INC et de l'interclassement entre sections de chimie, ce classement ne peut aucunement être considéré comme définitif.

a. Promotions CRCN vers CRHC

24 demandes, 10 dossiers classés.

Laboratoire	Prénom	Nom	Classement
PASTEUR (UMR8640)	Catherine	Sella	1
LBT (UPR9080)	Alexei	Mazour	2
PMMH (UMR7636)	Mauricio	Hoyos	3
LCP (UMR8000)	Joël	Lemaire	4
ISA (UMR5280)	Florence	Lagarde	5
LRGP (UMR7274)	Francis	Barros	6
LASIR (UMR8516)	Konstantin	Smirnov	7
ICMPE (UMR7182)	Vincent	Russier	8
IS2M (UMR7361)	Fabrice	Morlet-Savary	9
LCPQ (UMR5626)	Hélène	Bolvin	10

b. Promotions DR2 vers DR1

Il s'agit de propositions de la section, les décisions de promotions appartenant au président du CNRS sur proposition des Instituts.

18 demandes

Proposition de classement :

Laboratoire	Prénom	Nom	Classement
DCM (UMR5250)	Marie-Noëlle	Collomb	Classée 1ère
LBT (UPR9080)	Marc	Baaden	Classée 2ème
ICCF (UMR6296)	Margarida	Costa-Gomes	Classée 3ème
MONARIS (UMR8233)	Laurent	Manceron	Classée 4ème
CENBG (UMR5797)	Richard	Ortega	Classé 5ème
LRGP (UMR7274)	Céline	Frochot	Classée 6ème

c. Promotions DR1 vers DRCE1

7 demandes

Propositions classées 1ères ex-aequo de la section 13 :

Christiane Alba-Simionesco : Laboratoire Léon LLB (UMR12)

Fethi Bedoui : Unité de Technologies Chimiques et Biologiques pour la Santé (U INSERM 1022).

d. Promotions DRCE1 vers DRCE2

Proposition de la section : Serge Cosnier (DCM - UMR5250)

15. Dates à retenir

Le jury d'admission à concourir aura lieu le Lundi 4 Février 2019.

Concours :

Audition des candidats aux postes CRCN du Lundi 4 au Jeudi 7 mars 2019

Délibération CR : Vendredi 8 mars 2019

Auditions des candidats aux postes DR du Lundi 25 au Mercredi 27 mars 2019

Délibération CR : Jeudi 28 mars 2019

Session de printemps 2018 :

Du lundi 13 au vendredi 17 Mai 2019

Section 31 : Hommes et milieux : évolution, interactions

Compte-rendu de la section 31 présenté par
L'intersyndicale (SNCS, SNTRS-CGT, SNESUP, SGEN-CFDT et SNPTES)
et l'ensemble de membres de la section

Session de printemps 2018 du Comité national de la Recherche Scientifique (CoNRS)
25 – 28 juin 2018

PRESENTS

Membres élus :

Collège A1 : Vincent Jomelli, Isabelle Théry, Valéry Zeitoun
Collège A2 : Pascal Adalian, José Braga, Etienne Cossart
Collège B1 : Alexa Dufraisse, Nejma Goutas, Laurent Klaric
Collège B2 : Laurent Bruxelles, Agnès Lamotte
Collège C : Philippe Klein, Véronique Humbert, Véronique Mathieu

Membres nommés :

Collège A1 : Sandrine Costamagno, Gregor Marchand, Stephen Rostain
Collège B1 : Jérôme Dubouloz, Catherine Dupont
Collège B2 : Carole Bégeot, Cyrille Billard

Assistante de la section 31 : Michèle DESUMEUR (SGCN)

Représentants des Instituts : Stéphanie THIEBAULT (Directrice scientifique INEE), François-Joseph RUGGIU (Directeur scientifique INSHS) – Martine REGERT (Directrice scientifique adjointe INEE), Stéphane BOURDIN (DAS INSHS), Nicolas TEYSSANDIER (Chargé de mission Préhistoire/Archéologie INEE) et François BÉTARD (Chargé de mission INEE en Géographie physique, depuis octobre 2017 ; Maître de conférences à l'université Paris-Diderot/Paris 7 – Sorbonne Paris Cité).

Absences ponctuelles excusées :

Laurent Bruxelles (27-28 juin)
Grégor Marchand (28 juin)
Véronique Mathieu (28 juin au matin)

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SESSION D'AUTOMNE 2017

Procès-verbal adopté à l'unanimité des présents, soit 21 voix sur les 21 membres de la section.

VIE DE LA SECTION ET CALENDRIER DU SECOND SEMESTRE 2018

Suite à la démission de Catherine DUPONT (membre nommée – UMR 6566 CReAAH, Rennes) effective au terme de la session de printemps 2018, un nouveau membre du collège B1 sera nommé par le Ministère de la recherche et de l'innovation sur proposition des directions d'Instituts.

Réunion du Bureau : 24 septembre 2018

Session d'automne : du 12 au 14 novembre 2018

CONCOURS CHERCHEURS

- **Concours général**

Les annales du concours 2018 ont été transmises à la communauté en aout 2018.

- **Recrutement handicap** (<http://handicap.cnrs.fr/recrutement>)

Campagne 2018 pour le recrutement de chercheurs en situation de handicap. Un poste était à pourvoir dans la section 31, avec un fléchage (INEE) : « Archéozoologie. Etude des faunes préhistoriques » (Unité d'affectation : UMR 5608 TRACES, Toulouse (direction N. Valdeyron). Le 27 juin, le jury a auditionné un candidat, dont l'admissibilité a été notifiée ce même jour et validée par le jury d'admission le 8 juillet 2018.

EVALUATION DES CHERCHEURS

La section souhaite rappeler que les rapports d'activités constituent une obligation statutaire et que soin et qualité sont attendus dans leur rédaction. Ces rapports permettent d'apprécier la richesse, la diversité des recherches portées par les collègues, et par voie de conséquences celles des laboratoires. Ces rapports constituent, à ce titre, des supports des plus éclairants pour la section dans son appréciation de l'évolution du parcours du chercheur dans le paysage scientifique. Ces rapports sont aussi une opportunité pour les collègues d'éclairer la section sur des problématiques de carrières spécifiques pouvant nécessiter soutien et conseils (comme des disciplines rares ou en péril). Les chercheurs sont donc invités à produire les éléments permettant une évaluation *ad hoc* de leurs activités (rapports à vague et mi-vague) et de leurs projets (pour les rapports à vague exclusivement). Ces rapports ne peuvent donc se limiter à une restitution de l'activité sous forme de CV (même détaillé) et de listes bibliographiques, qui ne permettent pas une appréciation qualitative de la recherche.

- **Divers**

- Avis sur la reconstitution de carrière de chercheurs (n= 7) : 7 avis favorables.
- Avis sur la titularisation des stagiaires recrutés (n=1) : avis favorable
- Examen des demandes d'éméritat - 1ère demande (n=2) : 2 avis très favorables.
- Examen des demandes de renouvellement d'éméritat (n=5) : 5 avis très favorables

- **Evaluation de chercheurs à mi-vague et vague**

La section a procédé à l'évaluation de trois chercheurs à mi-vague et de 69 chercheurs à vague relevant de 13 unités : UMR 7041 - Arscan, n=15 ; UMR 8591 LGP, n= 8 ; UMR 7207 - CR2P, n= 2 ; UMR 7206 – EAE, n=3 ; UMR 7208 - BOREA, n=1 ; UMR 7209 - AASPE, n=12 ; UMR 7194 - HNHP, n=11 ; UMR 8215 - Trajectoires, n=4 ; UMR 8096 - ArchAm, n=6 ; UMR 8546 - AOrOc, n=3 ; UMR 7179 - MECADEV, n=1 ; USR 3132 - CRFJ, n=1 ; UMR 5199 - PACEA, n=1.

Prochaines campagnes d'évaluation

<http://www.cnrs.fr/comitenational/Actualites/actualite2.htm>

La période de collecte de dossiers relative à la campagne d'évaluation des chercheurs de la vague B s'étend du **20 juin 2018 au 5 septembre 2018 à 12h00** (heure de Paris). Les chercheurs concernés ont été avisés par courriel.

La période de collecte de dossiers relative à la campagne d'évaluation des chercheurs de la vague D dont l'activité a fait l'objet d'un avis différé lors de la session de printemps 2018 est 3 ouverte du **18 juillet 2018 au 5 septembre 2018 à 12h00** (heure de Paris). Les chercheurs concernés ont été avisés par courriel.

La période de collecte de dossiers relative à la campagne d'avancement au choix est ouverte du **20 juin 2018 au 5 septembre 2018 à 12h00** (heure de Paris).

Pour tout renseignement supplémentaire concernant l'évaluation, vous pouvez consulter le site de la direction des ressources humaines à l'adresse suivante :

https://intranet.cnrs.fr/Cnrs_pratique/recruter/carriere/chercheurs/Pages/Evaluation--suivi.aspx

EVALUATION DES UNITES

- **Avis de pertinence sur un renouvellement d'association au CNRS (n=10)**

Avis très favorables

UMR 7179 – MECADEV (*Mécanismes adaptatifs et évolution*)

Fabienne AUJARD, Directrice ; A. ABOURACHID et de P.-M. FORGET, Directeurs adjoints

Prochain contrat : Fabienne AUJARD, Directrice ; A. ABOURACHID et de P.-M. FORGET, Directeurs adjoints

UMR 7206 – EAE (Eco-anthropologie et Ethnobiologie)

Serge BAHUCHET, Directeur ; Evelyne HEYER, Directrice adjointe.

Prochain contrat : Evelyne HEYER, Directrice ; Richard DUMEZ, Directeur adjoint

UMR 7209 – AASPE (Archéozoologie, Archéobotanique : sociétés, pratiques et environnements)

Margareta TENGBERG, Directrice ; Philippe BEAREZ, Directeur-adjoint

Prochain contrat : Marie-Pierre RUAS, Directrice ; Marjan MASHKOUR, Directrice adjointe

UMR 8096 – ARCHAM (Archéologie des Amériques)

Gregory PEREIRA, Directeur ; Véronique DARRAS, Directrice adjointe

Prochain contrat : Claire ALIX, Directrice ; Nicolas GOEPFERT, Directeur adjoint

UMR 7041 – ArScAn (Archéologies et Sciences de l'Antiquité)

François VILLENEUVE, Directeur ; Brigitte BOISSAVIT-CAMUS et Anne-Violaine SZABADOS, Directrices adjointes

Prochain contrat : François VILLENEUVE, Directeur ; Brigitte BOISSAVIT-CAMUS et Anne-Violaine SZABADOS, Directrices adjointes

UMR 7194 – HNHP (Histoire Naturelle de l'Homme Préhistorique)

Christophe FALGUERES, Directeur ; Hubert FORESTIER, Directeur adjoint

Prochain contrat : Jean-Jacques BAHAIN, Directeur ; Marylène PATOU-MATHIS et Gilles BERILLON, Directeurs adjoints

USR 3132 – CRFJ (Centre de recherche français à Jérusalem)

François BON, Directeur

Prochain contrat : François BON, Directeur

UMR 8215 – Trajectoires

Laurence MANOLAKAKIS, Directrice ; François GILIGNY et Ivan PRAUD, Directeurs adjoints

Prochain contrat : Olivier WELLER, Directeur ; Laurent AUBRY et Lamys HACHEM, Directeur(trice) adjoint(e)

UMR 8591 – LGP (Laboratoire de Géographie Physique - Environnements Quaternaires et Actuels)

Frank LAVIGNE, Directeur ; Delphine GRANCHER, Directrice adjointe

Prochain contrat : Emmanuèle GAUTIER, Directrice ; Nicole LIMONDIN-LOZOUET, Directrice adjointe

UMR 8546 – AOROC (Archéologies et philologie d'Orient et d'Occident et Textes Anciens)

Stéphane Verger, Directeur

Prochain contrat : Christophe GODDARD, Directeur ; Michel DABAS et Jean TRINQUIER, Directeurs adjoints

- **Avis de pertinence sur un projet d'association au CNRS (n=1)**

Projet de création de l'UMR BABEL (Biologie, Anthropologie, Biométrie, Epigénétique, Lignées : De la diversité des populations à l'individu, de l'identification à l'identité), Porteur : Bertrand LUDES.

Avis défavorable.

- **Changement de directeur/rice d'unité (n=4)**

UMR 5140 - Archéologie des Sociétés Méditerranéennes : nomination de Mme Réjane ROURE aux fonctions de Directrice et de M. Christophe PELLECUER comme Directeur adjoint : la section émet un avis très favorable.

UMR 5060 – IRAMAT (Institut de Recherche sur les Archéomatériaux, direction : P. GUIBERT) : nomination de Mme Sylvia MIETO-PELLETIER aux fonctions de Directrice adjointe : la section émet un avis très favorable.

USR 3225 – MAE (Maison de l'Archéologie et Ethnologie, direction : I. SIDERA) : nomination de M. Philippe GERVAIS-LAMBONY aux fonctions de Directeur adjoint : la section émet un avis très favorable.

UMR 7055 Préhistoire et Technologie : nomination de M. Pierre ALLARD aux fonctions de Directeur et de M. Isabelle SIDERA comme Directrice adjointe : la section émet un avis très favorable.

- **Demande de renouvellement de GDR (n=1)**

Pas d'avis

GDR 3715 – PlasPhen (Plasticité Phénotypique)

Luis-Miguel CHEVIN, Directeur

Les thématiques ne relèvent que trop peu de la section.

- **Création de GDR (n=1)**

Avis très favorable

GDR « SILEX » (caractérisation et provenance d'une géoressource durant la Préhistoire)

Céline BRESSY-LEANDRI, Directrice. La section émet un avis très favorable.

- **Expertises (n=4)**

Projet de création de GDR

PRECOAST (Coast-inland dynamics in prehistoric hunter-gatherer societies). Porteur : Grégor MARCHAND.

La section émet un avis très favorable.

GDR France-Madagascar - « Activités agroforestières et ressources naturelles ». Porteurs : Dominique DUMAS, Sylvain Bigot, Télésphore BROU, Samuel RAZANAK et Rindra RAHARINJANAHARY.

La section émet un avis réservé.

Projet de création de LIA (Laboratoire International Associé)

GOCHE GéOarchéologie des CHangements Environnementaux dans la zone du bas Danube et de son delta.

Porteurs : Laurent CAROZZA (Toulouse-France) et Mihaela DANU (Iasi-Roumanie).

La section émet un avis très favorable.

Demande de renouvellement de LIA

ARTEMIR (Multidisciplinary Research on Prehistoric Art in Eurasia)

Porteurs : Hugues PLISSON et Liudmila LBOVA

La section émet un avis très favorable.

- **Candidature pour une promotion de Chargé de recherche classe normale (CRCN) vers Chargé de recherche hors classe (CRHC)**

La section a examiné 17 dossiers de candidature : 10 hommes/7 femmes

Age moyen des candidats classés : 60 ans

Echelon des candidats au 22/02/2018 : entre le 7e et le 10e

Ancienneté dans l'échelon au 22/02/2018 : inférieure à 6 mois à près de 18 ans.

La section a classé 7 candidats. Suite à la décision du 20 juillet 2018 du Président-Directeur du CNRS, ont été retenus les 4 premiers classés de la liste pour une promotion CRHC :

1. Pascal SELLIER (EAE - UMR7206)

2. Pierre BODU (ArScAn - UMR 7041)

3. Jean-Pierre DEDIEU (IGE - UMR5001)

4. Lucie CHABAL (ISEM - UMR5554)

5. Béatrice CAUJET (TRACES - UMR5608)

6. Frédéric MAGNIN (IMBE - UMR7263)

7. Aline AVERBOUH (AASPE - UMR7209)

La section rappelle que les critères pour la promotion CRCN vers CRHC sont disponibles ici :

https://intranet.cnrs.fr/Cnrs_pratique/recruter/carriere/chercheurs/grade/Pages/default.aspx

Suite à une note du Président-Directeur du CNRS du 25 mars 2018, les sections du CoNRS ont été notifiées de plusieurs points :

- Le passage vers le grade de chercheur hors-classe ne doit pas être considéré comme une étape systématique de carrière entre le CRCN et le DR2.
- Un passage par le grade de chercheur hors classe n'est pas exclu pour passer DR mais le recrutement des DR a vocation à se faire à partir des CRCN ;
- Le CNRS souhaite que les chercheurs ayant accepté de s'investir dans des activités collectives significatives ne soit pas pénalisés pour la promotion CRHC, même si ces activités les ont conduits à un avoir un dossier moins étayé sur la partie scientifique.
- A dossier scientifique équivalent, les acquis de l'expérience professionnelle du candidat dans ses fonctions de chercheur doivent être pris en compte, notamment pour les agents qui auraient atteint l'échelon maximal du grade CRCN.
- Question de la parité : une attention sera portée au taux des femmes promues CRHC.

La prochaine campagne d'avancement au choix aura lieu à la session d'automne 2018 :

<http://www.cnrs.fr/comitenational/Actualites/actualite2.htm>

ECHANGES AVEC LES DIRECTIONS D'INSTITUTS

Présents : Stéphanie Thiébaud (Directrice INEE), François-Joseph Ruggiu (Directeur INSHS), Martine Regert (DAS INEE), Stéphane Bourdin (DAS INSHS), François Bétard (Chargé de mission INEE).

Présentation de François Bétard, Maître de Conférences en **géographie physique** à l'Université Paris-Diderot (Paris 7), chargé de mission auprès de l'INEE pour la Géographie.

❖ Retour sur les décisions des Instituts suite aux travaux de la session d'automne 2017

- **Médailles**

Une médaille de Bronze du CNRS (INEE) : Florence Mazier, Laboratoire Géographie de l'environnement – GEODE (Toulouse).

- **Promotions DR2 vers DR1 :**

Mercier Norbert (UMR5060 - IRAMAT) ; Delagnes Anne (UMR5199 – PACEA) ; Regert Martine (UMR7264 - CEPAM).

- **Promotion DR1 vers DRCE1 :**

Hervé Piégay (UMR 5600 EVS / Site ENS de Lyon).

- **Demandes de délégations**

Toutes les demandes délégations qui avaient obtenues un avis favorable de la section 31 ont été acceptées. Les attributions des délégations sont du ressort des directions d'Instituts, après avis des sections du CoNRS. Elles dépendent également des sites d'accueil des candidats à ces délégations. Il n'y a plus de phases d'échanges entre les instituts du CNRS et les universités au printemps.

❖ Séance de questions

- **Quelle est la politique de soutien aux revues des instituts (INSHS et INEE) ?**

Stéphane Bourdin : Les instituts renouvellent le soutien aux revues scientifiques qui structurent les différents champs de recherche. Ils le conditionnent à certains critères et à des échanges préalables avec les instituts. Certaines revues doivent accepter d'ouvrir leur comité de lecture et de clarifier leurs modes de fonctionnement.

- **Où en est-on des négociations entre le CNRS et les éditeurs scientifiques Springer/Elsevier ?**

Stéphanie Thiébault : L'accès à Springer est théoriquement fermé. Le processus de négociation est très dur ; en France tous les acteurs scientifiques parlent d'une même voix. Une réflexion est en cours sur les éditions en *Open Access* et sur les modalités d'indexation des revues nationales.

Les négociations avec Springer sont toujours suspendues. Celles avec Elsevier commencent mais le bras de fer est aussi très dur. La communauté réagit, certains chercheurs refusent de publier dans Nature par exemple.

- **Quelles sont les préconisations du CNRS concernant les promotions en CRHC ? Combien y-a-t-il de promotions envisagées pour la section 31 en 2018 ?**

Stéphanie Thiébault : l'INEE propose cette année quatre promotions au minimum (pour le 31), avec une demande de classement de six à huit chercheurs. Il convient de privilégier les personnels bloqués à un échelon et qui n'envisagent pas de passer d'HDR. ST invite également les femmes à ne pas se censurer.

François-Joseph Ruggiu : la proposition de l'INSHS pour cette année est la promotion de 32 CRHC (pour tous l'InSHS), avec un cadrage identique concernant le profil des chercheurs.

- **Pouvez-vous nous éclairer sur les déclassements du concours DR 2018 (sous la barre) ?**

Stéphanie Thiébault rappelle que le jury d'admission est souverain et n'a pas à rendre de compte. Elle précise que Antoine Petit, Président-Directeur général du CNRS, a voulu raccourcir les classements sous la barre.

- **Concernant la politique de recrutement présentée par le Président du CNRS, Antoine Petit, évoque notamment la possibilité pour les instituts de choisir les « admis » dans une liste de candidats admissibles non interclassés, pouvez-vous nous indiquer comment vous allez l'appliquer ?**

Stéphanie Thiébault : le jury d'admission ne doit pas refaire le travail du jury d'admissibilité.

François-Joseph Ruggiu : il y a deux jurys, avec des compétences différentes, le jury d'admission et le jury d'admissibilité. Dans la liste des candidats classés par les sections, tous les candidats sont admissibles. Des précisions viendront plus tard sur la politique de l'InSHS.

- **Concours 2019 : avez-vous des indications sur la politique de recrutement chercheurs / IT *?**

Stéphanie Thiébault : Les discussions budgétaires sont actuellement très dures. Antoine Petit voudrait rétablir un volet de doctorants, sans que cela ne soit imputé sur le plafond d'emploi. A l'INEE, le choix est très clairement orienté vers l'emploi dans les corps des IT cette année, car la tension sur ces emplois est très forte dans les laboratoires.

François-Joseph Ruggiu : L'INSHS compte également mettre l'accent sur ces emplois d'IT, de même que dans le développement de contrats doctoraux.

- **Quelle est la politique du CNRS concernant les Ecoles Universitaires de Recherche ?**

Stéphanie Thiébault : Le CNRS sera très vigilant concernant la place réelle de ses chercheurs dans ces dispositifs. Les chercheurs ne sont pas destinés à porter entièrement des EUR et cela ne doit pas être l'occasion de ne pas recruter d'enseignants-chercheurs.

François-Joseph Ruggiu : les UMR sont prépondérantes dans les EUR. Le Président du CNRS veut mieux faire apparaître le CNRS dans les différents sites. Il doit s'agir de partenariats reconnus, mais pas de multi-tutelles déséquilibrés.

Stéphanie Thiébault précise que cela n'est pas une prise de position sur les unités multi-sites, qui correspond à une question différente.

Par ailleurs, A. Petit souhaite repenser la politique de labélisation des UMRs : une tutelle d'UMR est un vrai engagement, notamment en termes de soutien financier et de postes de permanents. Lorsque le CNRS est trop peu représenté dans une Unité, le CNRS deviendra « partenaire et non plus « tutelle » de l'Unité.

- **Les LIA et les GDRI sont-ils encore évalués par les sections et pourquoi la section n'est pas sollicitée pour l'expertise des dossiers soumis à l'INSHS, alors qu'elle l'est par l'INEE ?**

Stéphanie Thiébault confirme que les LIA et les GDRI sont préparés très en amont par les porteurs de projets et les chargés de mission des instituts, mais l'INEE souhaite continuer à demander l'expertise des sections. Elle précise qu'il doit y avoir autant de conventions que de partenaires. En effet, un LIA ne peut pas financer les

déplacements des collègues étrangers, il faut donc pouvoir compter sur un apport minimal des partenaires étrangers.

- **Trois unités sont concernées par le déménagement sur le campus Condorcet (LPG, ARCHAM, TRAJECTOIRES). Les chercheurs et les directeurs d'Unités s'inquiètent du retard pris par la construction du Campus et de l'exiguïté de leurs locaux actuels qui est un frein pour le développement de certaines recherches nécessitant notamment des équipements et salles de travail spécifiques. Pouvez-vous nous donner des indications sur l'état d'avancement du projet ?**

François-Joseph Ruggiu dit avoir bien conscience des difficultés des délais de déménagements mais explique que la construction de la deuxième phase du programme n'interviendra probablement pas avant la fin du quinquennat en cours.

- **Existe-t-il un guide sur le harcèlement moral au CNRS ?**

Stéphanie Thiébault rappelle qu'il ne faut pas essayer de résoudre le problème de harcèlement en interne et il convient de faire le signalement au plus vite. Il existe une cellule pour traiter des risques psycho-sociaux et il conviendrait probablement de mieux communiquer sur son existence.

Les documents du CNRS indiquant la procédure à suivre en cas de harcèlement moral et sexuel sont consultables en ligne :

- Harcèlement moral :

https://www.dgdr.cnrs.fr/drh/protect-soc/documents/fiches_rps/Fiche_6.pdf

- Harcèlement sexuel :

https://www.dgdr.cnrs.fr/drh/protect-soc/documents/fiches_rps/Fiche_7.pdf

- **Information**

Les questions relatives à la campagne de recrutement chercheurs/IT ont été abordées lors de la réunion de la CPCN (Conférence des Présidents du Comité National) du 3 juillet 2018. Le Président-Directeur Général du CNRS, Antoine Petit, a annoncé une baisse prévisionnelle du nombre de postes ouverts au concours Chercheur passant de 300 postes à 250, non compensée par une augmentation au moins équivalente du nombre de postes d'IT (10 postes de plus). Une motion dénonçant cette politique a été votée à l'unanimité par les présidents de sections présents en séance (voir ci-dessous).

MOTION

Conférence des présidents de sections du Comité national (CPCN)

Objet : Diminution de l'emploi scientifique au CNRS

Malgré une volonté politique du CNRS ces dernières années de maintenir un recrutement à hauteur de 300 chercheur.e.s et 300 IT, les effectifs de l'établissement diminuent. La réduction brutale annoncée du recrutement de chercheur.e.s, avec 250 postes par an, non compensée par une augmentation au moins équivalente du nombre de postes d'IT, viendrait aggraver la diminution de l'emploi scientifique au CNRS.

La CPCN s'alarme de cette baisse du nombre de postes qui réduirait encore davantage les possibilités déjà faibles d'embauche de jeunes chercheurs, et qui conduirait à accélérer la diminution du potentiel de recherche dans l'ESR en-deçà d'un seuil acceptable. L'emploi statutaire est pourtant le seul moyen de garantir l'attractivité du CNRS et une recherche de qualité sur le moyen et le long terme.

Motion adoptée à l'unanimité le 03 juillet 2018

M. Olivier COUTARD
Président de la CPCN

37 président.e.s présent.e.s ou représenté.e.s

Destinataire(s) :

M. Antoine PETIT, Président-directeur général du CNRS
M. Alain SCHUHL, Directeur général délégué à la science.
M. Christophe COUDROY, Directeur générale délégué aux ressources
Mme Stéphanie THIEBAULT, Directrice de l'INEE.
M. François-Joseph RUGGIU, Directeur de l'INSHS
Mme Catherine JESSUS, Directrice de l'INSB
M. Nicolas ARNAUD, Directeur de l'INSU
M. Jacques MADDALUNO, Directeur de l'INC
M. Jean-Yves MARZIN, Directeur de l'INSIS
M. Paul AUSCHER, Directeur de l'INSMI
Mme Astrid LAMBRECHT, Directrice de l'INP
M. Michel BIDOIT, Directeur de l'INS2I
M. Reynald PAIN, Directeur de l'IN2P3
M. Bruno CHAUDRET, Président du conseil scientifique
Mme Dany ESCUDIE, Coordinatrice de la C3N

Section 39 : Espaces, Sociétés et Territoires

Compte-rendu

Session de printemps 2018

La section 39 a tenu sa session de printemps du lundi 11 juin au mercredi 13 juin 2018.

La section est composée de : Brice ANSELME, Nathalie BLANC, Rachele BORGHI, Olivier COUTARD, Livio DE LUCA, Christophe ENAUX, Gülçin ERDI LELANDAIS, Jean-Christophe FOLTETE, Eric FOULQUIER, Véronique GINOUVES (en visio-conférence), Christine LAMBERTS, Nicole LOMPRES, Nathalie LONG, Sophie MASSON, Matthieu NOUCHER, Anthony PECQUEUX, Lena SANDERS, François TAGLIONI, Patrick TAILLANDIER, Jean-Paul THIBAUD, Céline VACCHIANI-MARCUZZO (absente excusée)

La section est assistée de : Amina MIALET

Le bureau de la section 39 est composé de : Olivier COUTARD, président de la section ; Gülçin ERDI LELANDAIS, secrétaire scientifique ; Nathalie BLANC, membre du bureau ; Lena SANDERS, membre du bureau ; Jean-Christophe FOLTETE, membre du bureau ; Christine LAMBERTS, invitée permanente du bureau.

1. Activité de la section pour la session d'automne

Le Comité national de la section 39 avait à examiner 89 dossiers pour cette session :

Des dossiers « chercheur.e.s » :

- 16 candidatures pour une promotion (CRCN vers CRHC) : 8 candidat.e.s ont été classé.e.s pour la promotion
- 41 dossiers d'évaluation de l'activité des chercheur.e.s à vague ou mi- vague pour lesquels elle a rendu 38 avis favorables, 1 avis différé, 1 avis réservé, 1 avis d'alerte
- 1 dossier de titularisation (fin de stage) : avis favorable
- 3 dossiers de reconstitution de carrière : avis favorables
- 3 dossiers de demande d'éméritat (2 renouvellements, une première demande) pour lesquels elle a rendu 2 avis très favorables et 1 avis favorable

Les critères d'évaluation de la section sont annexés au présent compte-rendu pour information. S'agissant en particulier des demandes d'avancement au grade de CRHC, la section a accordé une attention particulière aux situations de blocage de carrière ; elle s'est donc trouvée en accord avec la recommandation suivante du PDG du CNRS (extrait du courrier adressé aux sections le 25 mars 2018) : « Le CNRS souhaite également valoriser l'expérience professionnelle : à dossier scientifique comparable, et démontrant une activité régulière et de qualité, les acquis de l'expérience professionnelle du candidat dans ses fonctions de chercheur ou de chercheuse doivent être pris en compte, notamment pour les agents qui auraient atteint l'échelon maximal du grade CRCN ».

Des dossiers « unité » :

- 7 dossiers de demande de changement de direction ou direction-adjointe d'unité pour lesquels elle a rendu 7 avis très favorables ;
- 17 dossiers pour un avis de pertinence sur un renouvellement d'association au CNRS (unités de la vague D) pour lesquels elle a rendu :
 - 13 avis très favorables : UMR7533 LADYSS, UMR7227 CREDA, UMR8504 GEOGRAPHIE-CITES, UMR8586 PRODIG, UPR299 CEH, UMS2414 RIATE, UMR8591 LGP, UMR8564 CEIAS, UMR8170 CASE, USR3132 CRFJ, USR3330, USR3331, USR3336
 - 1 avis favorable : UMR8236 LIED
 - 1 avis réservé : UMR9185 ENEC
 - la section n'a pas rendu d'avis pour deux unités (UMR7048 CEVIPOF, UMR7206 EAE (qu'elle a considérées comme ne relevant pas du champ de la section))

La section a eu au cours de cette session un échange avec les Directeur·rice·s d'Unité et/ou porteur.e.s de projet des unités à vague, rattachées à titre principal à la section 39 : ENEC, LADYSS, PRODIG, GEOGRAPHIE-CITES, CREDA. La section expérimentait cette méthode cette année et, au regard du bilan très positif qu'elle en tire, souhaite la reconduire pour les prochaines années. La section souligne qu'il ne s'agit pas d'une audition des DU mais d'un échange libre...

2. Echange avec les directions d'instituts

Les directions d'instituts ont été présentes conjointement :

- François-Joseph Ruggiu, Directeur et Stéphanie Vermeersch, Directrice-adjointe scientifique (DAS) en charge de la section 39 et de la politique de site pour l'InSHS
- Stéphanie Thiébault, Directrice de l'INEE

La politique scientifique des instituts

F.-J. Ruggiu donne des éléments d'information sur la politique générale du CNRS et de l'InSHS en particulier. Selon lui, nous continuons à être dans la phase de recomposition de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) et dans une période d'arrivée à échéance des initiatives (IDEX...) du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA). Dans ce cadre, l'InSHS doit tenir des équilibres institutionnel et scientifique.

Du point de vue de l'équilibre scientifique, 3 ensembles d'objets d'étude demeurent :

- 1) Domaines au coeur de notre métier. Ce sont les objets au fondement des grandes disciplines ;
- 2) Thématiques prioritaires : études aréales, méthodes liées à la formalisation, à la modélisation, aux humanités numériques, études de genre. Le CNRS bâtit sa complémentarité par rapport aux universités et écoles en fonction de ces priorités. Un certain nombre de postes ouverts au concours sont colorés en fonction de ces thématiques prioritaires ;
- 3) Grandes questions sociétales où le CNRS a un apport, permettant d'ancrer les SHS dans l'organisme : questions autour de l'éducation, de la santé, de la sécurité humaine et de l'intelligence artificielle. Les SHS doivent être présentes sur ces thématiques qui offrent beaucoup d'interfaces avec les autres grands champs disciplinaires.

Du point de vue de l'équilibre institutionnel, les grands sites avec une recherche intensive se structurent. L'équilibre devra se maintenir autour de 3 principes :

- 1) Soutenir ou faire émerger des UMR d'excellence (en France métropolitaine, en outre-mer, à l'étranger) : le CNRS n'a pas de difficulté à avoir dans son portefeuille des UMR en dehors des i-site, idex... si elles produisent une science de qualité et si elles s'inscrivent dans la politique et les priorités du CNRS ;
- 2) Poursuivre/amplifier l'intégration partenariale avec les universités et écoles, partenaires traditionnels, dans les i-site, idex...
- 3) Accroître les relations avec les « grandes universités », où le développement des SHS est identifié comme une priorité.

Face à cette complexité de mise en oeuvre, F.-J. Ruggiu propose :

- 1) une concertation régulière avec les unités (co-tutelles, DU) et les sections au moment du rapport à vague. Une série de rencontres systématiques avec les unités de la vague E a d'ailleurs commencé au moment de la préparation de leur dossier d'évaluation. L'InSHS a prévu de faire de même avec les unités de vague A et d'aller rencontrer systématiquement les gouvernances des universités et écoles pour une explication et une harmonisation des positions du CNRS sur les différents sites ;
- 2) une évolution vers une gestion de plus en plus fine des emplois chercheur·e·s, ingénieur·e·s et technicien·ne·s. Il s'agit pour le CNRS de recruter des chercheur·e·s aux regards du dossier scientifique et de la politique scientifique menée. Pour les ingénieur·e·s et technicien·ne·s, l'InSHS veut parvenir à une meilleure connaissance des missions accomplies, qui sont d'une diversité bien plus grande que les intitulés d'emploi. Un premier travail a été réalisé sur les missions remplies par les IT des métiers de l'édition et la démarche va se poursuivre avec les métiers de l'administration et de la gestion ;
- 3) l'accentuation des actions transversales et de la politique de réseaux, à travers la promotion d'outils tels les GDR, GDRi, LIA... Ces outils, complément indispensable à la politique de sites du CNRS, permettent

de bénéficier des complémentarités entre sites, mais aussi de lier sites principaux et sites secondaires en particulier lorsque des effets de taille sont recherchés...

Stéphanie Thiébault, Directrice de l'INEE, souscrit et complète les propos en indiquant quelques priorités pour l'INEE, en lien avec celles de l'InSHS :

- 1) Soutenir des recherches sur la santé environnementale : écotoxicologie plutôt que toxicologie...
- 2) Développer des recherches sur les villes et l'environnement urbain ;
- 3) Poursuivre les activités d'observation dans le cadre des zones ateliers (ZA) et des Observatoires Hommes-Milieus (OHM) : est citée en exemple la création d'un OHM à Strasbourg en lien avec la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim.

L'INEE a, par ailleurs, lancé en 2018 un PEPS (Projets Exploratoires Premier Soutien) sur « Le spatial pour l'environnement ». Les réponses sur l'utilisation des méthodes et techniques spatiales (drones, hyperspectral...) pour l'environnement, qui auraient pu venir d'unités de la section 39, ont été peu nombreuses. Les 2/3 des 47 réponses concernaient la génétique. Sur ce point précis, la section se demande si l'information sur ce PEPS a circulé de manière suffisante au sein de sa communauté scientifique ; un manque d'information pourrait expliquer le faible nombre de réponses.

Les accueils en délégation

La section revient sur le calendrier pour les délégations et les difficultés engendrées. L'étude des dossiers de délégations CNRS, menée en marge de l'instance d'équivalence du concours en janvier, a été organisée en urgence dans des délais très courts. Et ce alors que la publication des résultats pour les collègues n'intervient que fin mai-début juin (même si les universités sont informées des choix du CNRS dès avril).

La direction de l'InSHS indique que, par rapport à l'année dernière, la procédure a quelque peu changé. Après le classement par les universités, puis avis des sections du CoNRS, chaque institut procède à son classement. Le changement intervient lors de la phase de négociation par site universitaire. Celle-ci est désormais écourtée : chaque université reçoit une liste des délégations proposées par le CNRS pour validation, à charge pour elles d'intervenir pour signaler un problème. Mais les propositions du CNRS – qui prennent en compte les engagements vis-à-vis des sites et les avis sur les candidatures formulés par les universités avant leur évaluation par le CNRS – ne sont désormais plus véritablement rediscutables (hors problème spécifique), alors qu'elles faisaient souvent, jusqu'à présent, l'objet d'une re-discussion au niveau des établissements au cours du printemps. Les collègues concerné.e.s ont donc pu avoir plus tôt l'information sur leur demande d'accueil en délégation. Quelques (rares) universités ont regretté cette réduction de la phase de négociation.

L'InSHS a cette année 147 ETP en délégation. La direction de l'InSHS indique que pour la section 39, tou.te.s les collègues ayant reçu un avis favorable ou très favorable de la section ont obtenu une délégation pour 1 an ou un renouvellement de délégation pour 6 mois.

Concernant les affectations dans les UMIFRE, l'arbitrage affectation-accueil en délégation se fait simultanément. L'enveloppe des délégations est spécifique et liée aux indemnités d'expatriation dont le nombre est fixe. Peu de chercheur.e.s et enseignant.e.s-chercheur.e.s demandent une affectation en UMIFRE, compte-tenu de l'engagement personnel nécessaire. Il est important d'encourager ces demandes, qui permettent de renouveler le vivier dans les unités. L'avis de la section sur ces demandes de délégations est essentiel pour l'InSHS dans la mesure où une expatriation de 2 ans est un enjeu important. Il est demandé à la section d'être particulièrement attentive au parcours international (existence d'une expérience réussie en séjour international...) et au projet pour la délégation demandée par les collègues.

Pour les enseignant.e.s-chercheur.e.s des ENSA, qui ne disposaient pas d'identifiant NUMEN, l'accès à la plateforme de dépôt en ligne du dossier de délégation n'a pas été possible. L'information sur les délégations a par ailleurs circulé imparfaitement et différemment selon les écoles. Une information complémentaire au circuit officiel (via les directions des écoles) sur la liste de diffusion de la recherche architecturale (la_recherche@archi.fr) peut se faire, mais il convient de l'anticiper dès l'automne prochain afin que les difficultés de dépôt des candidatures ne se reproduisent pas. S. Vermeersch indique que la procédure est en cours de préparation mais qu'une incertitude d'ordre technique demeure pour avoir l'assurance que tout le processus

fonctionne bien. Il est important que les collègues intéressé.e.s se manifestent dès l'étape initiale de leur candidature.

Critères de la section pour l'évaluation des candidatures à un accueil en délégation au CNRS

La section 39 délibère sur les demandes d'accueil en délégation au CNRS qui lui ont été adressées, pour rendre un avis à la direction du CNRS. Sur la base d'une double expertise de chaque dossier et après délibération, la section classe les demandes en trois groupes : avis très favorable ; avis favorable ; avis défavorable ou section non compétente (dossiers hors champ de la section).

Ce classement repose sur les critères suivants :

- *la qualité scientifique du projet*

NB : Le dossier doit comprendre un projet de recherche personnel sous la forme d'un texte de quelques pages explicitant les enjeux théoriques, les questions de recherche et la méthodologie du projet. La section considère que ce projet peut comporter une dimension collective mais ne doit pas se limiter à la direction ou à l'animation d'une unité, d'une équipe ou d'un axe existants ;

- *la qualité du dossier*

NB : Le dossier doit comprendre un CV complet, un exposé de l'activité pédagogique et scientifique de la candidate ou du candidat, une liste complète des publications ;

- *l'importance des responsabilités collectives exercées par le candidat au sein de son université lors des années précédentes ; ainsi que les éventuelles décharges déjà obtenues dans les années précédentes (délégations auprès d'autres organismes, CRCT...)* ;

- *la contribution au projet scientifique de l'unité d'accueil de la délégation*

- *l'adéquation aux thématiques de la section 39*

<http://www.cnrs.fr/comitenational/sections/section.php?sec=39> NB : Plusieurs demandes ne relevaient manifestement pas du champ de la section

Au regard du nombre de bons dossiers reçus au titre de la campagne 2018, pour les demandes de renouvellement et lorsqu'elle a donné un avis favorable ou très favorable, la section a préconisé un renouvellement pour 6 mois seulement.

Le bilan du concours chercheur.e.s 2018

Pour le concours des chargé.e-s de recherche (CR), le jury d'admission a confirmé le classement du jury d'admissibilité en liste principale. Comme c'est la règle, tous les concours CRCN relevant de l'InSHS ont fait l'objet d'un jury d'admission commun d'une journée. A. Petit, Président-directeur général du CNRS, a indiqué à plusieurs occasions qu'il souhaitait renforcer le rôle du jury d'admission en l'encourageant à exercer ses prérogatives de choix parmi les candidat.e.s admissibles ; cela a concerné quelques concours en 2018, comme c'est le cas depuis plusieurs années (l'année 2017 ayant été à cet égard un *annus horribilis* en SHS).

Pour le concours 2019, il est encore trop tôt pour connaître le nombre de postes ouverts au concours. Le dialogue entre la DRH et les instituts est en cours et chaque institut doit se positionner quant à l'équilibre à trouver entre le recrutement Chercheur et le recrutement IT.

La directrice de l'INEE souhaite un rééquilibrage des recrutements de personnels permanents au bénéfice des IT car actuellement plusieurs UMR opérées par l'INEE n'ont même plus de gestionnaire. F.-J. Ruggiu partage cette préoccupation pour l'InSHS. Un consensus semble désormais s'installer au sein de l'organisme pour dire que la politique de recrutement dite « 300/300 » (300 chercheur.e.s et 300 IT nouvellement recruté.e.s chaque année) ne tient plus. La campagne IT arrive après la campagne chercheur.e.s et sert d'ajustement en fonction du plafond d'emploi de l'organisme, avec un recrutement effectif d'IT systématiquement inférieur à 300.

Des membres de la section précisent qu'A. Petit prévoit désormais d'ouvrir un nombre de postes au concours chercheurs en fonction du nombre de départ en retraite, ce qui pour l'année prochaine pourrait conduire à un concours à 250 postes plutôt que 300¹.

Concernant la politique du coloriage, elle est définie à l'échelle du CNRS, l'affichage des priorités ne devant pas se faire au détriment du niveau de recrutement. Un échange sur les coloriages des postes va être mené entre les DAS et les sections. Les DU, à travers la demande de moyens, inscrivent des coloriages de postes. Une réflexion est actuellement menée sur les unités n'ayant pas bénéficié de l'affectation de chercheur-e-s nouvellement recruté.e.s depuis longtemps : il s'agit en particulier d'analyser les raisons de l'absence de demandes d'affectation (parmi les meilleur.e.s candidat.e.s dans certains laboratoires et de s'interroger sur l'intérêt de l'association au CNRS d'unités peu attractives pour les chercheurs CNRS ou les candidat.e.s au concours).

S. Thiébault revient sur le bilan du concours 2018 en signalant qu'en CID 52 le taux de pression sur les postes de DR (InSHS-INEE) a été fort, avec 47 candidatures pour 6 postes. C'est un résultat positif, signe que la pratique de l'interdisciplinarité progresse.

La section indique que le vivier de candidatures à profil plutôt INEE est réduit en section 39. C'est peut-être dû en partie au fait que certain.e.s candidat.e.s n'identifient pas bien la section comme relevant de l'INEE. L'éventualité d'un coloriage « INEE » est évoquée.

F.-J. Ruggiu n'a pas de retour particulier à propos des coloriages au concours 2018, qu'il considère comme pourvus. Il indique également que la liste complémentaire au concours DR est volontairement courte, pour éviter un effet de mémoire trop important.

Les promotions

Pour la promotion en CRHC (Chargé-e de recherche hors classe), l'InSHS dispose d'une quarantaine de supports budgétaires à répartir sur une dizaine de sections.

L'INEE demande, quant à lui, à chaque section de classer 5-6 chercheur-e-s.

L'ensemble des échanges avec les directions d'instituts, dans les conseils scientifiques et les sections... vont tous dans le sens de prendre en considération en priorité les situations de blocage de carrière. Rappelons qu'au bout de 10 ans en CR1, un-e chargé-e de recherche est bloqué-e au dernier échelon.

La section constate une grande variation de la forme et du contenu des dossiers soumis par les CR pour une demande d'avancement au grade de CRHC. Les directions précisent qu'il n'y a effectivement pas de trame précise pour l'élaboration du dossier de demande de promotion.

Concernant les avancements dans le corps des DR (classement en session d'automne 2017), le résultat de la campagne 2018 est très positif pour la section 39 : 3 DR1 et 1 DRCE.

L'emploi des Ingénieur-e-s et Technicien-ne-s (IT)

La section sollicite des informations sur l'emploi IT au CNRS pour les unités relevant de la section 39 : bilan de la campagne de mobilité (NOEMI), concours externe 2018, perspectives et priorités des métiers et fonctions.

Les directions InSHS et INEE rappellent qu'il n'y a pas eu cette année, à nouveau, de campagne NOEMI de printemps (campagne de mobilité dite de compensation, permettant aux unités de pourvoir un poste laissé vacant suite au départ en mobilité d'un personnel à la campagne de l'automne 2017).

Pour le concours externe IT 2018, l'InSHS dispose de 25 postes dont 2 ont été fléchés sur des unités relevant de la section 39 : 1 poste IR en BAP D pour l'UMR LAET et 1 poste AI en BAP J pour l'UMR IDEES.

F.-J. Ruggiu rappelle en séance que l'emploi IT n'entre pas dans les compétences de la section et qu'il s'agit d'un sujet traité entre les unités et la direction. La section répond qu'elle en est consciente, mais qu'il s'agit d'un sujet qui est au cœur de la vie des unités de recherche et qu'elle continuera par conséquent à demander des éléments sur l'emploi IT à chaque session, au même titre que sur d'autres sujets importants pour les unités.

L'INEE n'apporte aucune information supplémentaire sur le sujet.

Bilan de l'évaluation des unités de la vague D

La direction de l'InSHS indique que seules 4 demandes de nouvelle association à l'InSHS ont été déposées pour la vague D (sur un total de 93 unités évaluées à vague, la vague D étant la plus importante en SHS). Les demandes d'association peuvent toutefois survenir en dehors du calendrier de l'évaluation à vague.

¹ A ce propos, la CPCN a voté le 3 juillet une motion qui « s'alarme de la diminution de l'emploi scientifique au CNRS ».

De façon plus générale, la direction souhaite avoir un dialogue avec la section sur les évaluations des unités.

Médailles de bronze et d'argent

F.-J. Ruggiu regrette que la section 39 persiste à ne pas proposer de candidat.e.s pour les médailles de bronze et d'argent. Le temps de discussion sur l'attribution des médailles en collège de direction, entre les DAS et le directeur d'institut, est un moment scientifiquement très intéressant (apport du collègue à la discipline ou à la thématique de recherche...) ; moment où, en l'absence de propositions de médaillé.e.s, les objets de recherche originaux du champ de la section 39 ne sont pas présentés. Il encourage la section à revoir sa position.

Rapport de conjoncture

La section doit préparer son rapport de conjoncture pour 2019 (mi-mandat). La CPCN, en la personne de son président O. Coutard, a sollicité A. Petit sur le sujet de l'attendu du CNRS. A. Petit attend pour sa part une synthèse stratégique courte du rapport de conjoncture des sections.

La direction de l'InSHS confirme son intérêt pour des rapports de conjoncture à la maille des sections, susceptibles ensuite de synthèses à l'échelle de l'institut et du CNRS. Les rapports de section pourraient comprendre une partie « état des lieux », une partie « thématiques émergentes » et une partie « enjeux pour l'avenir ».

Stéphanie Vermeersch revient sur l'intérêt de regarder les demandes d'affectation des candidats pour identifier plus précisément l'aide à apporter aux laboratoires pour attirer des candidats. Elle revient également sur l'intérêt des demandes des moyens des DU contenant des besoins en postes coloriés de chercheur pour définir des coloriations (lorsque, notamment, plusieurs unités demandent des profils proches).

Politique de site

La section profite de la présence de S. Vermeersch, DAS en charge de la section 39 mais également de la politique de site, pour revenir sur ce sujet.

S. Vermeersch souligne que la moitié de nos UMR est implantée en dehors d'un site prioritaire et que le CNRS n'envisage pas d'abandonner la moitié des UMR.

Les axes prioritaires de l'institut sont donc : le développement de la présence de l'institut sur certains sites ; une meilleure articulation avec les partenaires dans les sites où l'institut est bien présent ; un travail sur les réseaux de recherche.

L'InSHS ne se substitue pas aux IDEX en termes de moyens (dont le CNRS ne dispose d'ailleurs pas). D'autre part, l'InSHS ne maîtrise pas les mouvements des chercheurs eux-mêmes.

La section s'interroge sur l'articulation PIA et UMRs, en particulier sur la façon de fonctionner quand une UMR multisite n'a qu'un site implanté dans une IDEX. S. Vermeersch insiste sur l'importance des dispositions que peuvent prendre les directions d'unité pour faire bénéficier l'ensemble de l'UMR des financements du PIA.

Concernant le Campus Condorcet, l'échange ne fait pas ressortir d'éléments nouveaux.

La négociation du consortium Couperin avec les éditeurs internationaux

Avec Elsevier, la discussion va reprendre en 2019. En revanche, avec Springer, c'est au point mort. L'accès aux revues Springer (nouvelles parutions) est interrompu depuis le premier janvier.

Prochaines échéances

L'assemblée générale de la section 39 aura lieu le **lundi 22 octobre 2018 de 14h00 à 17h00 à Paris** (Salle D035 - Maison de la recherche, 28 Rue Serpente, 75006 PARIS). Elle est ouverte à tou-te-s les chercheur-e-s, enseignant-e-s-chercheur-e-s, ingénieur-e-s et technicien-ne-s rattachées à la section 39.

Outre des points d'actualité et la préparation de la **session d'automne (du 23 au 25 octobre 2018)**, nous aborderons ensemble la réflexion sur le rapport de conjoncture à produire par la section.

Ces critères sont ouverts, non exclusifs, non hiérarchisés et non strictement cumulatifs. En outre, la prise en compte de ces critères sera modulée selon l'expérience de recherche des candidat.e.s.

Critères d'accès au grade de Chargé.e de recherche de classe normale

Parcours et aptitudes

- Qualité des travaux de recherche antérieurs
- Aptitude au travail collectif, à l'insertion dans une équipe et/ou à la prise de responsabilité dans les opérations, programmes ou contrats de recherches
- Capacité d'insertion dans des réseaux de recherche
- Potentialité scientifique et/ou capacités novatrices
- Ouverture interdisciplinaire
- Participation à la valorisation de la recherche
- Culture scientifique générale

Production

- Qualité de la production scientifique
- Diversité des formes de restitution de la production scientifique (nature, formats, supports, langues...)
- Apport dans le domaine scientifique

Projet

- Inscription dans le champ scientifique de la section 39
- Qualité et faisabilité du projet de recherche ; intérêt scientifique ; aspects novateurs du projet ; réflexivité sur l'activité de recherche et ses enjeux éthiques et politiques
- Méthodologie : adéquation aux questions de recherche ; rigueur ; aspects novateurs
- Adéquation de la candidate ou du candidat au poste à pourvoir (en cas de poste fléché)

Audition

- Qualité de la présentation et des réponses aux questions du jury

Critères d'accès au grade de Directrice ou Directeur de recherche de deuxième classe

Parcours, aptitudes, expériences

- Qualité des travaux de recherche antérieurs
- Implication dans des projets collectifs ; expérience de gestion de la recherche, investissement dans l'animation de la communauté scientifique ; prise de responsabilité dans les opérations, programmes ou contrats de recherches
- Aptitude à la direction de programmes de recherche et à la formation à/par la recherche ; habilitation à diriger des recherches
- Insertion dans les réseaux de recherche
- Ouverture interdisciplinaire ; mobilité thématique et/ou institutionnelle
- Reconnaissance aux plans européen et international
- Participation à la valorisation de la recherche

Production

- Qualité de la production scientifique
- Diversité des formes de restitution de la production scientifique (nature, formats, supports, langues...)
- Apport dans le domaine scientifique

Projet

- Inscription dans le champ scientifique de la section 39
- Qualité du projet de recherche ; intérêt scientifique ; aspects novateurs du projet ; réflexivité sur l'activité de recherche et ses enjeux éthiques et politiques
- Méthodologie : adéquation aux questions de recherche ; rigueur ; aspects novateurs
- Adéquation de la candidate ou du candidat au poste à pourvoir (en cas de poste fléché)

Audition

(Lorsque les candidat.e.s au concours DR sont auditionné.e.s)

Qualité de la présentation et des réponses aux questions du jury

Critères d'évaluation périodique et pour avancement de grade

Ces critères sont ouverts, non exclusifs, non hiérarchisés et non strictement cumulatifs. En outre, la prise en compte de ces critères sera modulée selon l'expérience de recherche des candidats.e.s.

EVALUATION PERIODIQUE

A/ Critères communs pour l'ensemble des chercheurs. Critères pour l'évaluation périodique des CRCN.

Production scientifique

- Qualité de la recherche produite ; aspects novateurs ; intérêt pour la communauté scientifique
- Diversité des formes de restitution de la production scientifique (nature, formats, supports, langues...)

Autres dimensions de l'activité professionnelle

- Montage et mise en œuvre de projets de recherche
- Implication dans l'unité ; prise de responsabilités collectives (contrats, programmes, équipes...)
- Implication dans des projets de recherche collectifs ; ouverture interdisciplinaire
- Insertion dans des réseaux de recherche (notamment aux échelles européenne ou internationale)
- Participation à la valorisation de la recherche et à l'enseignement

Prime scientifique (évaluation quinquennale, « à vague »)

- Qualité et faisabilité du projet de recherche ; aspects novateurs du projet ; intérêt pour la communauté scientifique
- Réflexivité sur l'activité de recherche et ses enjeux éthiques et politiques

B/ Critères additionnels selon les grades

(Pour chaque grade : en complément des critères pris en considération pour !les grades inférieurs)

CRHC

- Expérience dans des activités d'animation ou de gestion de la recherche
- Expérience de participation à des projets collectifs

DR2

- Publications : publications dans des revues d'audience internationales, ouvrages, articles de référence
- Reconnaissance internationale (direction ou codirection de programmes de coopération scientifique ; participation à des comités de rédactions ou à des comités scientifiques étrangers ; animation de colloques internationaux ; obtention de bourses de mobilité internationale et séjours longs dans des laboratoires étrangers dans le cadre de coopérations scientifiques...)
- Participation à des projets ou des programmes européens

- Aptitude à diriger et encadrer des programmes de recherche, de formation à la recherche (écoles doctorales, thèses, comités de thèse...) ou de formation à la direction de thèses (codirection de thèses)
- Participation à l'administration de l'unité et/ou de la recherche
- Mobilité thématique et/ou institutionnelle